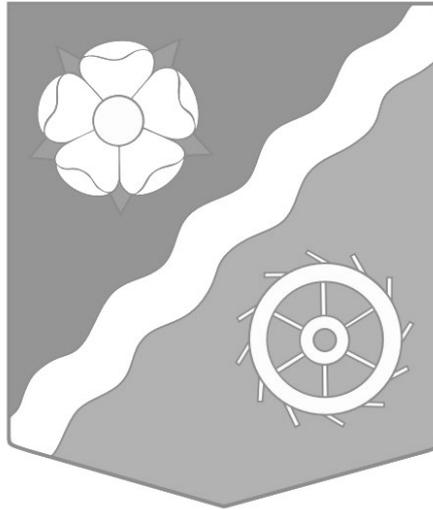


Commune de La Sonnaz



RAPPORT DE GESTION 2024 **ACTIVITES**

Bureau communal :

Route du Moulin 49

1782 Lossy

☎ 026 475 23 53

✉ admin@lasonnaz.ch

Editorial du Conseil communal

VOLUME 1 du rapport de gestion

Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter dans le volume 1 de son rapport de gestion pour l'exercice 2024 (document obligatoire selon le plan comptable harmonisé MCH2), le détail de l'état des finances de la commune et des impôts, au 31 décembre 2024.

VOLUME 2 du rapport de gestion

L'année 2024 s'est achevée et le Conseil communal vous présente, aux pages suivantes du présent rapport d'activités, un petit résumé des différentes tâches liées à cette période. Qu'il s'agisse de projets d'infrastructures ou de la gestion quotidienne de notre commune, notre administration s'est efforcée d'agir au mieux des intérêts de ses citoyens.

Nous sommes bien conscients des nombreux enjeux encore à venir et de l'ampleur du travail à accomplir et nous allons bien évidemment continuer avec détermination à poursuivre nos efforts afin de répondre au mieux à vos attentes et faire en sorte que notre commune reste un lieu où il fait bon vivre.

Nous vous remercions pour votre confiance.



Sommaire

1. Administration générale	Page	2. Ordre public, Défense	Page
Législatif	4	Le Bataillon Sarine (BS)	17-18
Exécutif	5	CSP Sarine-Nord	19-20
Commissions communales	6		
Relations publiques et intercommunales	7		
Personnel communal	8		
Population	9-10		
Naturalisation	11		
Chômage	12		
Votations-Elections	13-16		
3. Formation	Page	4. Culture, Sport et Loisirs	Page
Ecole obligatoire	21-23	Animations communales	26
Accueil extrascolaire	24	Sociétés—Associations	27
Transports scolaires	25	Bibliothèque intercommunale	28
5. Santé	Page	6. Prévoyance sociale	Page
Réseau Santé de la Sarine (RSS)	29-31	Service social régional de la Sonnaz (SSRS)	32-33
		Service officiel des curatelles (SOCS)	34
		Ecole maternelle	35
		Famiya	35
		Crèche Barbotine—Befaux	36
		Senior+	37
7. Trafic et Télécommunications	Page	8. Aménagements et Constructions	Page
Routes communales	38	Permis de construire	50
Edilité	39	Association régionale de la Sarine (ARS)	51
Comptage de trafic	40-48		
Eclairage public	49		
9. Protection de l'environnement	Page	10. Eaux	Page
Gestion des déchets	52	Eau potable	54-55
Subventions communales	53	Eaux usées	56
		PGEE	57-58
11. Economie	Page		
Forêts-Sarine	59		

1. Administration générale

Législatif

L'assemblée communale, composée de citoyens actifs ayant leur domicile dans la commune de La Sonnaz, a les attributions suivantes :

- Approuver les règlements de portée générale ;
- Approuver les statuts d'une association de communes
- Exercer ses compétences au niveau financier, conformément à la loi sur les finances communales.

Assemblée	21.05.2024
<p>58 citoyens étaient réunis et ont approuvé les éléments qui figuraient à l'ordre du jour.</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Les comptes 20232. Crédit d'investissement pour la construction d'un accueil extrascolaire à Lossy pour un financement total de CHF 720'000.00.3. Crédit d'investissement pour la construction d'une salle communale adjacente à l'AES à Lossy, pour un financement total de CHF 185'000.00.4. Révision partielle des statuts de l'association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC).5. Révision totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).
Assemblée	17.12.2024
<p>46 citoyens étaient réunis et ont approuvé les éléments qui figuraient à l'ordre du jour.</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 79 cts à 76 cts pour l'année 2025 et 2026 de l'impôt cantonal de base.2. Budget 2025.3. Crédit d'investissement au vu de l'augmentation du débit souscrit auprès du CEFREN, pour un financement total de CHF 270'000.00.4. Crédit d'étude pour la protection et la revitalisation du ruisseau des Riaux, pour un financement total de CHF 40'000.00.5. Crédit d'investissement pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du futur accueil extrascolaire à Lossy, pour un financement total de CHF 65'000.00.6. Crédit d'étude pour l'aménagement et le fonctionnement de la place extérieure du complexe scolaire à Lossy, pour un financement total de CHF 6'200.00.7. Adoption de la modification des statuts du Cycle d'orientation de la Sarine Campagne et du Haut-Lac français8. Adoption de la révision partielle des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).

1. Administration générale

Exécutif

Le Conseil communal de La Sonnaz compte **sept membres**.

- Les séances ont lieu une fois tous les 14 jours, le mardi soir.
- En 2024, le Conseil communal s'est réuni à 24 reprises.

Denis Grandgirard
Syndic

Denis Schwab
Vice-Syndic

Fonction :

Administration, Gestion du personnel,
Relations publiques et intercommunales,
Naturalisations,
Energie

Fonction :

Approvisionnement en eau,
Protection des eaux,
Correction des eaux et endiguements,
Bâtiments communaux

Sarah Hemmer
Conseillère communale

Gwenaëlle Ecoffey
Conseillère communale

Fonction :

Aménagement du territoire,
Constructions,
Mensuration cadastrale,
Environnement

Fonction :

Santé,
Prévoyance sociale,
Senior+

Jean-Daniel Guisolan
Conseiller communal

Lionel Jordan
Conseiller communal

Fonction :

Enseignement et formation,
Petite enfance,
Culte,
Cimetière

Fonction :

Routes, Edilité,
Transports et télécommunications,
Gestion des déchets,
Forêts, Agriculture

Frédéric Mauron
Conseiller communal

Fonction :

Finances,
Police du feu, Protection civile, Militaire,
Justice,
Culture, Loisirs

1. Administration générale

Commissions communales

Commission financière Constituée de **5** membres

En 2024 : elle s'est réunie à 2 reprises

L'article 70 de la Loi sur les finances communales prévoit que la Commission financière se compose d'au moins cinq membres. Les attributions de cette Commission sont définies par la Loi (art. 97 LCo) et consistent principalement à examiner le budget et les comptes de la Commune, ainsi que les propositions de dépenses (art. 89 al. 2 LCo) et de modification du taux des impôts. Sur tous ces objets ainsi que sur le plan financier et ses mises à jour, elle fait rapport à l'assemblée communale et lui donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

Commission d'aménagement Constituée de **5** membres

En 2024 : aucune rencontre

L'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions prévoit que la Commission d'aménagement se compose d'au moins cinq membres. La Commission examine les projets d'aménagements du territoire et urbanistiques, en particulier le PAL ainsi que les PAD, et émet un préavis à l'attention du Conseil communal.

Commission des naturalisations Constituée de **7** membres

En 2024 : elle s'est réunie à 1 reprise

Les membres de la Commission des naturalisations sont élus conformément à l'article 43 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois. Ils examinent les dossiers des requérants à la naturalisation, les reçoivent en entretien puis émettent un préavis à l'attention du Conseil communal, pour l'octroi du droit de cité.

Commission d'animation Constituée de **6** membres

En 2024 : elle s'est réunie à 3 reprises

Cette Commission a pour principal objectif la promotion de la culture, des sports et des loisirs au sein de notre commune.

Commission Senior+ Constituée de **5** membres

En 2024, elle s'est réunie à 4 reprises

Promouvoir la solidarité, l'entraide et le partage auprès de la population ainsi que les rencontres avec les personnes seules ou isolées afin de leur permettre de maintenir des liens sociaux. Favoriser l'entraide et le partage auprès de la population et encourager les rencontres entre les générations.

Commission de l'énergie Constituée de **5** membres

En 2024 : aucune rencontre

Appuyer le Conseil communal sur les aspects d'énergie, de climat et de durabilité. Suivre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique énergétique, climatique et de durabilité.

1. Administration générale

Relations publiques et intercommunales

La commune est une collectivité publique, exerçant des pouvoirs étatiques dont certains lui sont propres et d'autres soumis à la surveillance de l'Etat, dont les associations de communes telles que :

- ⇒ Association des communes fribourgeoises
- ⇒ Association régionale de la Sarine
- ⇒ Projet d'agglomération de 5^{ème} génération
- ⇒ Conférence des Syndics de Sarine-Nord

La commune de La Sonnaz a adhéré à d'autres ententes communales ou associations privées, comme :

1. Association de la crèche Barbotine à Belfaux
2. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
3. Association Famiya (service de garde d'enfants)
4. Association de communes pour l'épuration des eaux usées (Step de Pensier)
5. Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)
6. Corporation forestière Forêts-Sarine
7. Entente intercommunale SACCO (gestion communale du prélèvement de la taxe sur l'enlèvement des ordures)

La commune de La Sonnaz collabore également étroitement avec ses communes voisines, pour :

1. La déchetterie : convention intercommunale avec la commune de Belfaux
2. La halle de gymnastique : convention intercommunale avec la commune de Granges-Paccot
3. La bibliothèque : convention intercommunale avec la commune de Granges-Paccot
4. La fusion des cercles scolaires : convention intercommunale avec la commune de Granges-Paccot



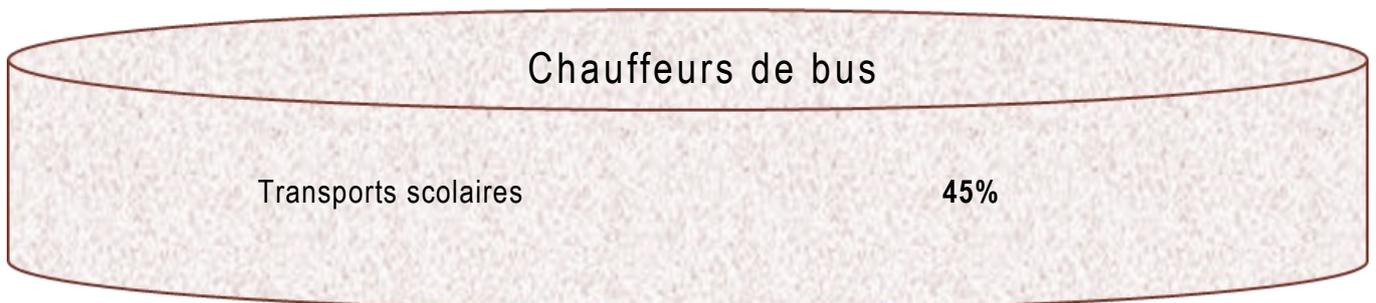
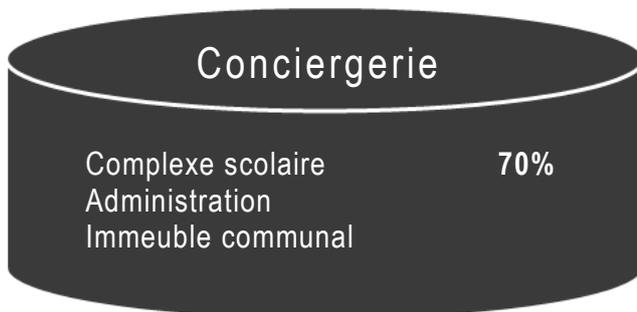
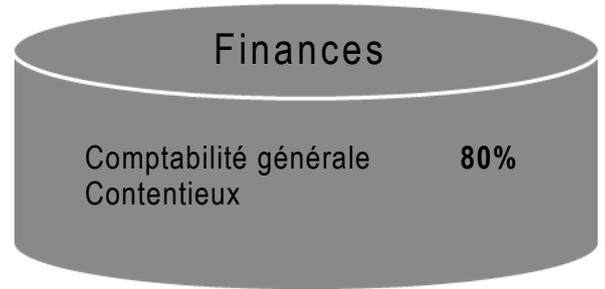
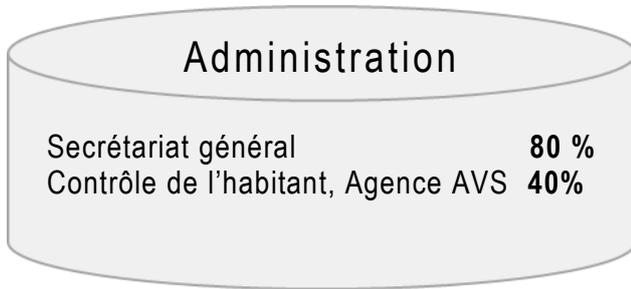
COLLABORATION

A l'heure où la gestion des tâches communales devient de plus en plus complexe, les exécutifs des communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Grolley, La Sonnaz et Misery-Courtion se rencontrent durant l'année, afin de définir si différentes actions peuvent être menées en commun, dans le but de continuer à garantir un service de qualité à la population.

En 2024, les communes en question se sont rencontrées à 4 reprises.

1. Administration générale

Personnel communal



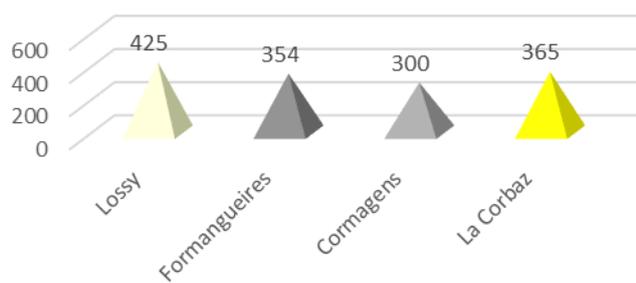
1. Administration générale

Population

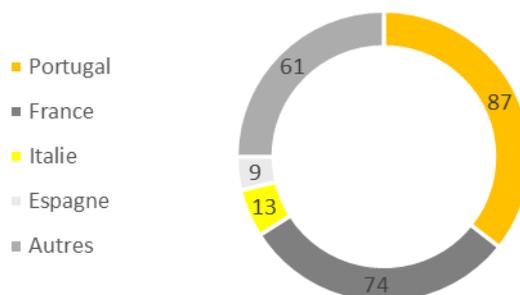
Population	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Suisse établis	1212	1187
Permis B (autorisation de séjour valable 5 ans, renouvelable)	84	69
Livret F (admission provisoire)	0	0
Permis C (autorisation de séjour indéterminée)	145	147
Permis L (courte durée)	0	3
Permis S (autorisation de séjour provisoire pour personnes réfugiées)	0	1
En attente d'autorisation	3	2
Population dite légale	1444	1409

Séjours	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Suisses	7	8
Permis B	0	0
Permis C	0	0
Permis F	0	0
Permis G (autorisation pour les frontaliers)	1	1
Population totale	1452	1418

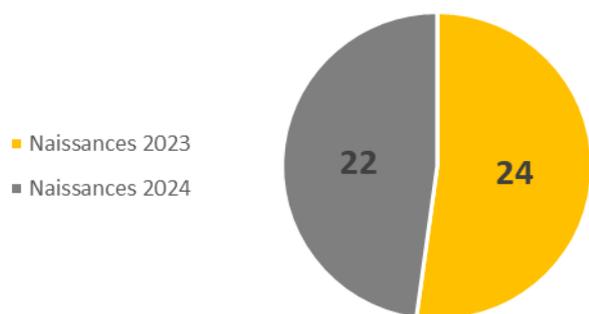
Population par secteur au 31.12.2024



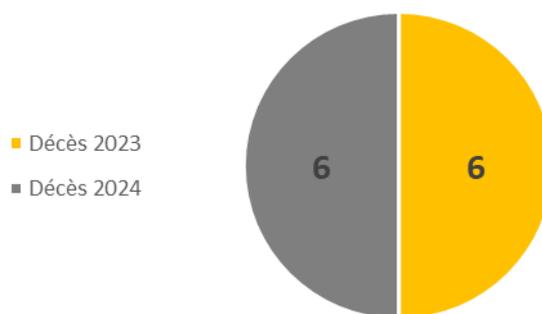
Communautés étrangères au 31.12.2024



Comparatif des naissances



Comparatif des décès



1. Administration générale

Population

Doyen de la commune

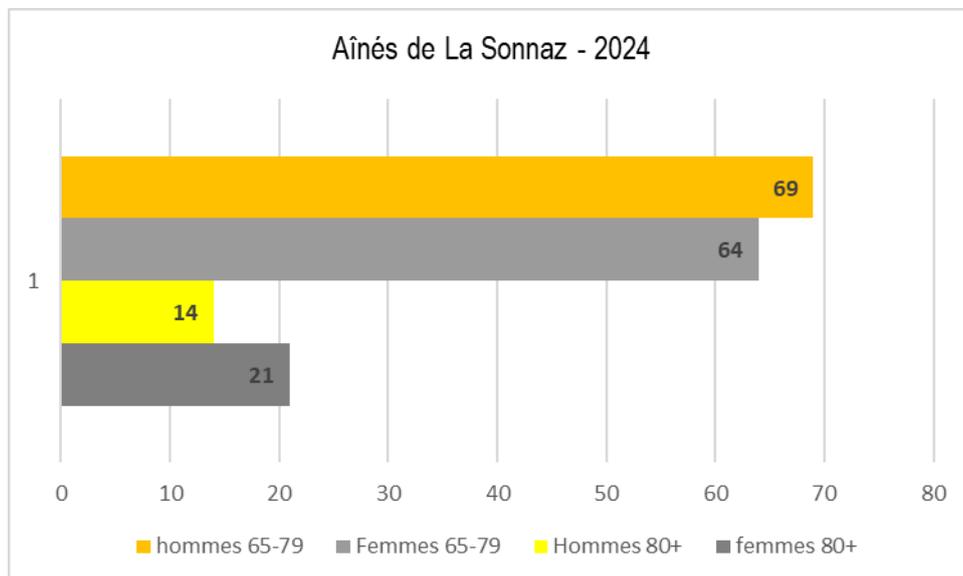


Doyenne de la commune



Nonagénaire

En 2024, aucun citoyen n'a fêté 90 ans.



1. Administration générale

Naturalisations

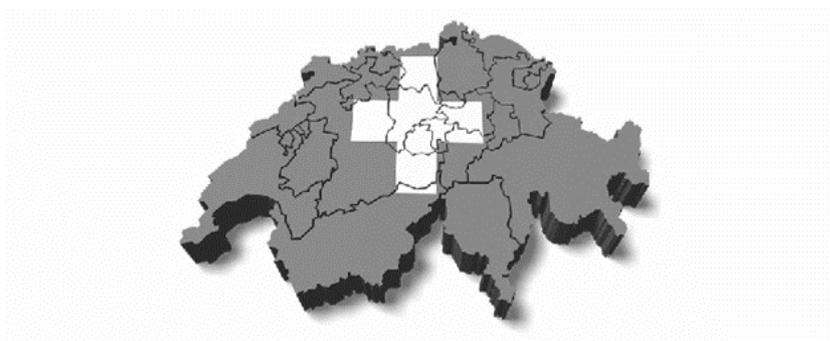
La commission communale des naturalisations est composée de 2 membres de l'exécutif et de 5 membres du législatif.

Conformément à la Loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF, art. 43 al. 3), chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale pour la durée de la législature. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres, choisis parmi les citoyens et citoyennes actifs domiciliés dans la commune.

La commune veille à ce que les personnes requérantes soient auditionnées par la commission des naturalisations, afin de s'assurer de leur intégration. La commission des naturalisations peut toutefois renoncer à auditionner toute personne requérante dont le dossier démontre une intégration parfaitement aboutie.

La commission établit, à l'intention du conseil communal, des propositions motivées d'acceptation ou de refus d'octroi du droit de cité communal.

En 2024, la commission des naturalisations a traité **3 demandes**.



Année	Demandes	Décisions
2024	3	Droit de cité communal octroyé
2023	0	0
2022	1	Droit de cité communal octroyé
2021	0	0
2020	0	0
2019	2	Droit de cité communal octroyé
2018	2	Droit de cité communal octroyé

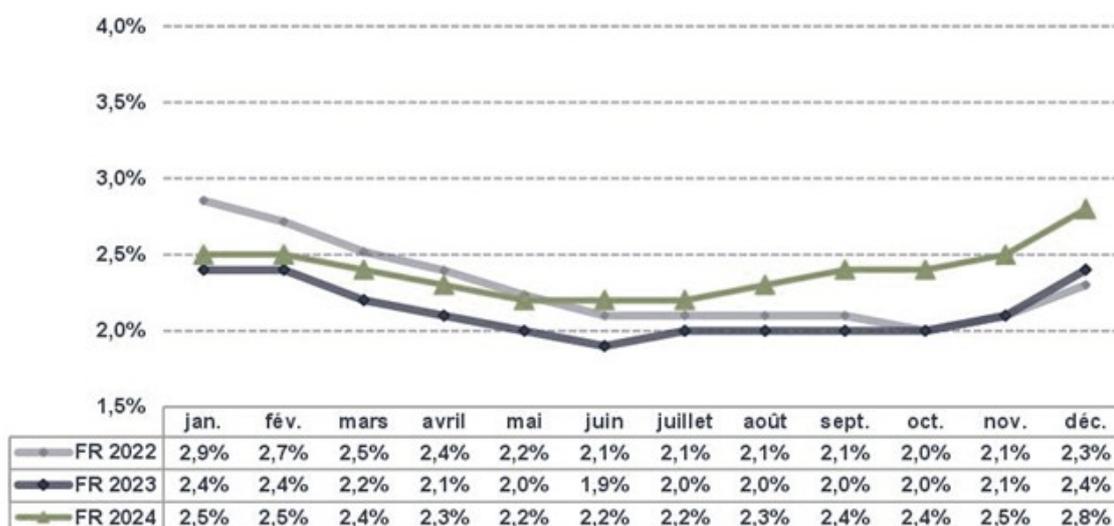
1. Administration générale

Chômage

Au 31.12.2024, la commune de La Sonnaz comptait **31 demandeurs d'emploi** (chômeurs, gains intermédiaires, programmes d'occupation d'emploi temporaire, semestres de motivation, etc.) inscrits auprès de l'office régional de placement du district de la Sarine (ORP).

Taux de chômage en hausse à 2,8 % dans le canton de Fribourg, en décembre 2024

Taux de chômage / Arbeitslosenquote



L'Etat de Fribourg gère un Fonds cantonal de l'emploi au financement de la participation cantonale aux mesures fédérales.

Part communale 2024

CHF 26'011.00

Part communale 2023

CHF 25'548.00

1. Administration générale

Votations—Elections

En 2024, les citoyens ont été convoqués à **4 reprises** pour des votations cantonales, fédérales et régionales.



Votation cantonale		Votation fédérale	
<i>Décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-action de la société Transports publics fribourgeois Holding SA</i>		<i>Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite – initiative pour une 13^{ème} rente AVS »</i>	
Electeurs	914	Electeurs	914
Bulletins rentrés	521	Bulletins rentrés	548
Bulletins blancs	9	Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	512	Bulletins valables	546
Participation %	57.0	Participation %	60.0
Oui	287	Oui	421
Non	225	Non	125
Oui %	56.05	Oui %	77.1
Non %	43.95	Non %	22.9
Votation fédérale			
<i>Initiative populaire du 16.07.2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne – initiative sur les rentes »</i>			
Electeurs	914		
Bulletins rentrés	549		
Bulletins blancs	2		
Bulletins nuls	0		
Bulletins valables	547		
Participation %	60.1		
Oui	95		
Non	452		
Oui %	17.4		
Non %	82.6		

1. Administration générale

Votations—Elections



Votation fédérale		Votation fédérale	
<i>Initiative populaire du 10.03.2020 « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé »</i>		<i>Initiative populaire du 16.12.2021 « Pour la liberté et l'intégrité physique »</i>	
Electeurs	923	Electeurs	923
Bulletins rentrés	399	Bulletins rentrés	399
Bulletins blancs	5	Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	394	Bulletins valables	395
Participation %	43.24	Participation %	43.23
Oui	196	Oui	93
Non	198	Non	302
Oui %	49.75	Oui %	23.54
Non %	50.25	Non %	76.46
Votation fédérale		Votation cantonale	
<i>Loi fédérale du 29.09.2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)</i>		<i>Initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité et contre-projet »</i>	
Electeurs	923	Electeurs	923
Bulletins rentrés	401	Bulletins rentrés	396
Bulletins blancs	7	Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	394	Bulletins valables	394
Participation %	43.45	Participation %	42.90
Oui	196	Oui	82
Non	198	Non	309
Oui %	49.75	Oui %	20.97
Non %	50.25	Non %	79.03
Votation fédérale			
<i>Initiative populaire du 23.01.2020 « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)</i>			
Electeurs	923		
Bulletins rentrés	400		
Bulletins blancs	5		
Bulletins nuls	0		
Bulletins valables	395		
Participation %	43.34		
Oui	207		
Non	188		
Oui %	52.41		
Non %	47.59		

1. Administration générale

Votations—Elections



Votation fédérale		Votation fédérale	
<i>Initiative populaire du 08.09.2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage »</i>		<i>Modification du 17.03.2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidités (LPP) – Réforme de la prévoyance professionnelle</i>	
Electeurs	926	Electeurs	926
Bulletins rentrés	455	Bulletins rentrés	451
Bulletins blancs	0	Bulletins blancs	10
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	455	Bulletins valables	441
Participation %	49.1	Participation %	48.7
Oui	152	Oui	129
Non	303	Non	312
Oui %	33.4	Oui %	29.3
Non %	66.6	Non %	70.7
Votation cantonale		Votation régionale	
<i>Loi du 08.02.2024 sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam)</i>		<i>AESC – Octroi d'un crédit de CHF 72'100'000.00 destiné à la transformation et à l'agrandissement de la STEP de Pensier sur le site actuel de la STEP de Pensier</i>	
Electeurs	926	Electeurs	926
Bulletins rentrés	438	Bulletins rentrés	409
Bulletins blancs	5	Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	433	Bulletins valables	409
Participation %	47.30	Participation %	44.10
Oui	296	Oui	409
Non	137	Non	54
Oui %	68.36	Oui %	88.34
Non %	31.64	Non %	11.66

1. Administration générale

Votations—Elections



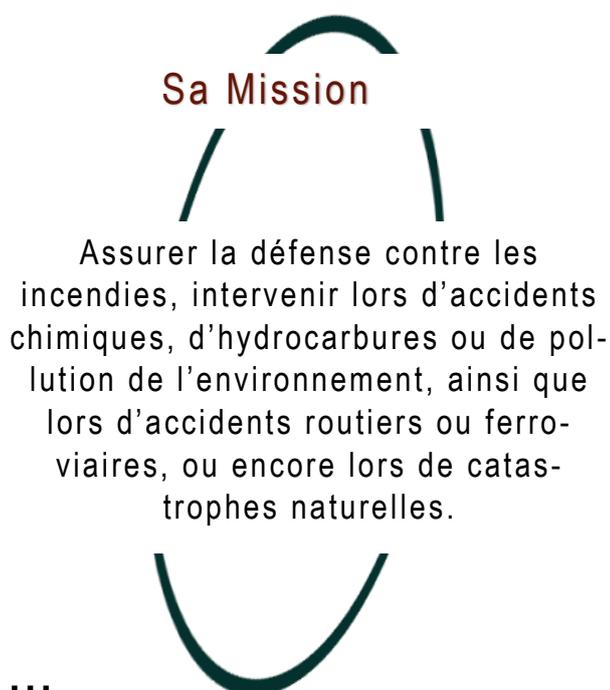
Votation fédérale		Votation fédérale	
<i>Arrêté fédéral 29.09.2023 sur l'étape d'aménagement des routes nationales</i>		<i>Modification du 29.09.2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location)</i>	
Electeurs	927	Electeurs	927
Bulletins rentrés	353	Bulletins rentrés	351
Bulletins blancs	3	Bulletins blancs	8
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	350	Bulletins valables	343
Participation %	38.10	Participation %	37.90
Oui	143	Oui	164
Non	207	Non	179
Oui %	40.9	Oui %	47.8
Non %	59.1	Non %	52.2
Votation fédérale		Votation fédérale	
<i>Modification du 29.09.2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)</i>		<i>Modification du 22.12.2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie LAMAL (financement uniforme des prestations)</i>	
Electeurs	927	Electeurs	927
Bulletins rentrés	351	Bulletins rentrés	351
Bulletins blancs	8	Bulletins blancs	14
Bulletins nuls	0	Bulletins nuls	0
Bulletins valables	343	Bulletins valables	337
Participation %	37.90	Participation %	37.90
Oui	163	Oui	157
Non	180	Non	180
Oui %	47.5	Oui %	46.6
Non %	52.5	Non %	53.4

2. Ordre et Sécurité publics, Défense

Bataillon Sarine (BS)

Le Bataillon Sarine (BS) est composé de 8 compagnies de sapeurs-pompiers, également appelées bases de départ, totalisant un effectif d'un peu plus de 600 hommes et femmes miliciens, intégrés dans le corps de sapeurs-pompiers de leur commune.

Grâce à leur engagement, les habitants du district de la Sarine peuvent compter sur une intervention rapide des sapeurs-pompiers sur l'ensemble de leur territoire.



Participation communale au Bataillon

2024	2023
CHF 24'844.40	CHF 28'744.00

Taxes non-pompiers encaissées

2024	2023
CHF 38'958.45	CHF 39'029.50

2. Ordre et Sécurité publics, Défense

Bataillon Sarine (BS)

La formation du Bataillon Sarine en 2024, c'est :

624

Soirées ou jours
d'exercices organisés dans
les compagnies



62

Cours suivis à l'externe
du Bataillon



457

Sapeurs qui ont suivi 754
jours de formation
spécialisée



40'435

Heures de formation pour
tout le Bataillon



Campagne de recrutement 2024, le bilan :

Nombre de personnes qui ont pris contact :	109
Nombre de personnes finalement incorporées :	41



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

2. Ordre et Sécurité publics, Défense

CSP Sarine-Nord

Le corps regroupe les communes de Belfaux, Grolley, Ponthaux et La Sonnaz.

Les effectifs :

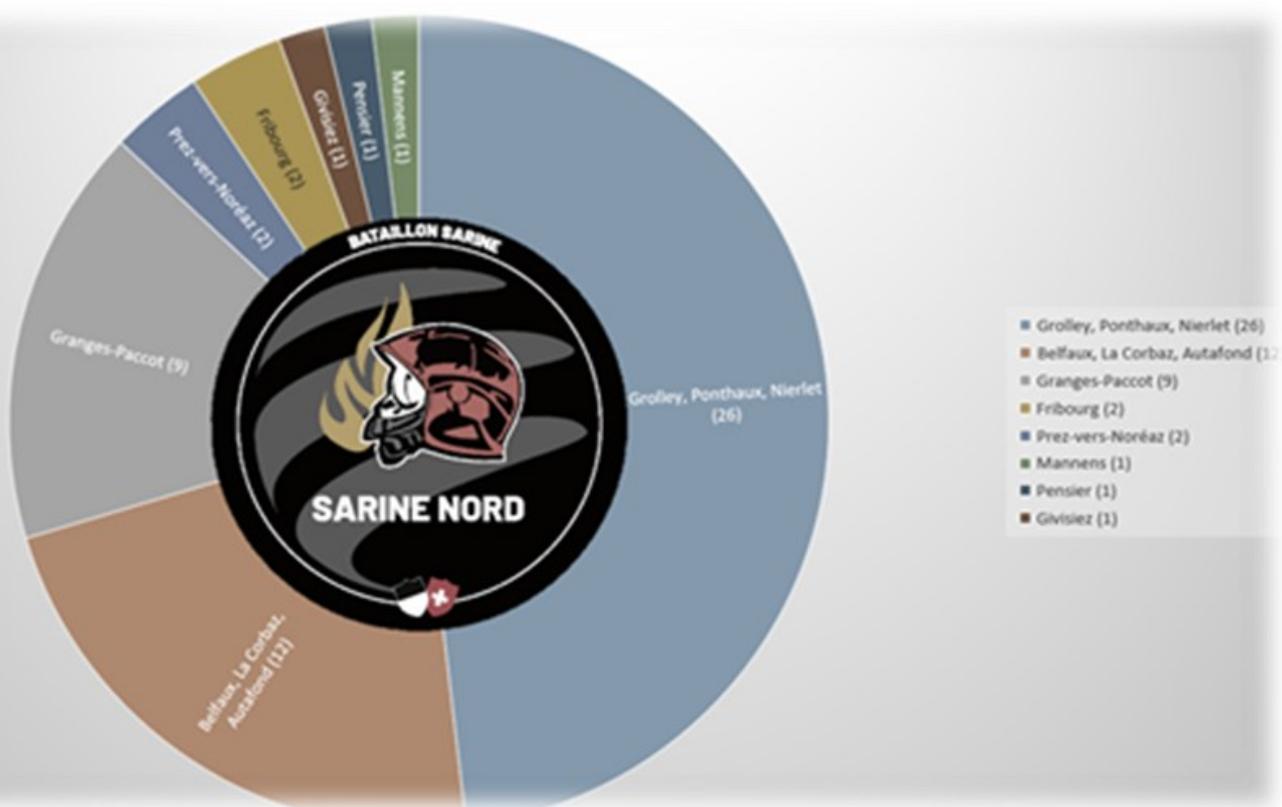
56

Au 31.12.2024

55

Au 31.12.2023

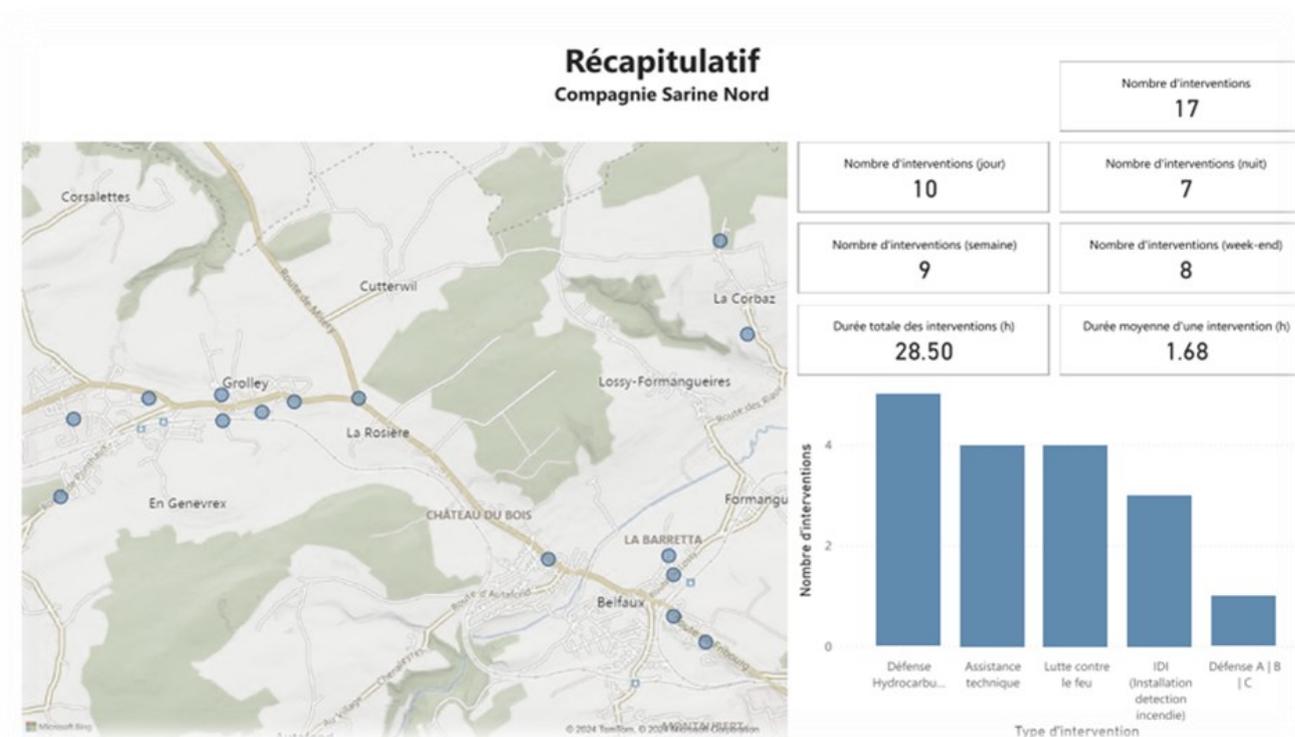
Répartition du lieu de domicile des pompiers :



2. Ordre et Sécurité publics, Défense

CSP Sarine-Nord

Statistique du nombre d'interventions :



Nouvelle caserne :

Un crédit d'étude de CHF 400'000.00 a été voté le 11 décembre 2024 par le Réseau Santé Sarine afin d'étudier les différentes possibilités de construire une nouvelle caserne, répondant aux normes actuelles, à Grolley. Cette nouvelle caserne permettra de remplacer les 2 points de départ actuellement en fonction à Belfaux et à Grolley qui ne correspondent plus aux besoins tant au niveau de la formation qu'au niveau du stockage du matériel et des véhicules.



3. Formation

Ecoles obligatoires

L'année scolaire 2023-2024 a été marquée par de nombreuses activités qui ont rythmé la vie de notre école et renforcé les liens entre élèves et enseignants.

Notre activité de rentrée a permis aux élèves de 1H à 8H de se mélanger et former des groupes afin de découvrir et expérimenter des jeux d'autrefois. Une belle occasion de partager un moment convivial autour de divertissements simples mais amusants, favorisant l'entraide et la cohésion.

Le Thé de Noël a offert aux enfants et aux enseignants une pause gourmande avec une bonne tresse et du thé chaud. Un instant chaleureux pour clôturer l'année civile.

Le camp de ski a pris une tournure particulière cette année en raison du manque de neige. Réduit à trois jours, du mercredi au vendredi, il s'est transformé en camp sans ski. Pour occuper les enfants, diverses activités ont été organisées au chalet, garantissant de beaux souvenirs même sans la pratique du ski. Cette édition fut marquante à plusieurs titres : dernière année dans la station du Jaun, mais aussi dernier camp avec nos propres cuisinières

Un moment d'émotion pour Claudine Barras, qui participait à son 40^{ème} camp. Encore un immense MERCI à elle pour toutes ces années.

Le Carnaval, placé sous le thème du sport, a offert un spectacle haut en couleur. Les élèves ont eu le privilège d'allumer la flamme olympique dans une ambiance dynamique et joyeuse.

Enfin, le spectacle de fin d'année a été le point d'orgue de cette année scolaire. Tout au long des mois, les élèves de 1H à 8H ont participé à la création des décors, costumes, textes, chorégraphies et chants. Chaque élève a joué un rôle et l'investissement collectif a abouti à deux représentations devant les familles lors de la dernière semaine d'école. Un énorme succès fut au rendez-vous, récompensant l'engagement de tous.

Cette année scolaire a été riche en découvertes, en apprentissages et en moments inoubliables. Un grand bravo et merci à tous ceux qui ont contribué à ces beaux projets.

Quelques chiffres

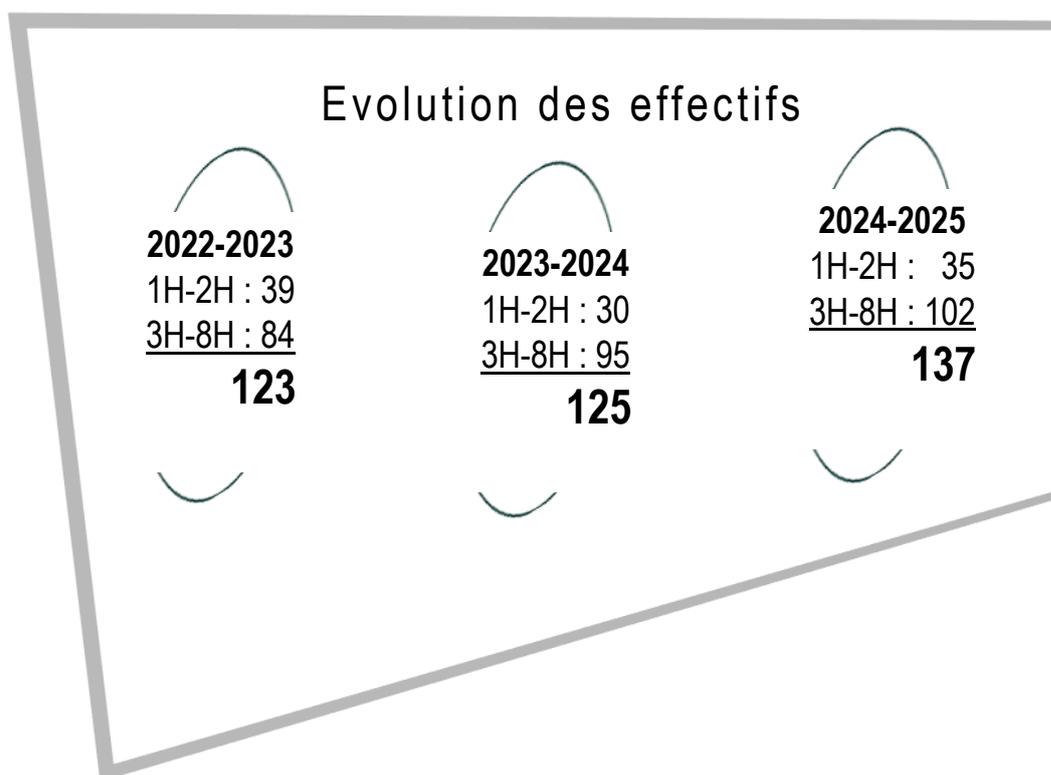
Participation :		2024	2023
Halle de gymnastique	⇒ Granges-Paccot	CHF 30'791.00	CHF 49'871.00
Piscine	⇒ Courtepin	CHF 9'630.00	CHF 9'630.00
Services auxiliaires	⇒ Flos Carmeli	CHF 66'613.90	CHF 65'945.45

3. Formation

Ecoles obligatoires

L'ensemble des élèves est réparti dans **7 classes** et le corps enseignant est composé de **13 personnes**.

3 intervenantes externes assurent les services de logopédie, psychologie et psychomotricité.



Participation communale aux dépenses cantonales

Ecole infantine	Ecole infantine	Ecole primaire	Ecole primaire
2024	2023	2024	2023
CHF	CHF	CHF	CHF

3. Formation

Ecoles obligatoires

Le Conseil des Parents

Lors de l'entrée en vigueur du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) au 1er août 2016, les communes avaient pour mission de créer un Conseil des parents, en remplacement de l'ancienne Commission scolaire.

Au sens de la loi sur l'enseignement obligatoire dans le canton de Fribourg (art. 31), le conseil des parents est une institution représentative des parents des élèves scolarisés dans un établissement scolaire.

Le Conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Il n'a toutefois aucun pouvoir décisionnel.

Sa mission

1. **Représenter les intérêts des parents** auprès de l'établissement scolaire et de la commune. Le conseil des parents est consulté sur les projets et décisions importants concernant l'école. Il peut également formuler des propositions et des recommandations.
2. **Promouvoir la collaboration entre les parents**, les enseignants et les autres acteurs de l'école. Le conseil des parents peut organiser des activités et des événements pour favoriser la rencontre et le dialogue entre les parents et les enseignants.
3. **Informers les parents sur la vie scolaire.** Le conseil des parents peut organiser des réunions d'information ou des conférences pour informer les parents sur les différents aspects de la vie scolaire.

En 2024, le conseil des parents s'est réuni à **deux reprises**.

06.06.2024

Mme Carole Angéloz, nouvelle inspectrice scolaire a été invitée pour présenter notamment le Service de l'enseignement obligatoire (SEnOF).

04.09.2024

Définir le rôle et les activités au sein du conseil des parents. La participation des membres au loto de l'école ainsi qu'au thé de Noël a été la bienvenue.

3. Formation

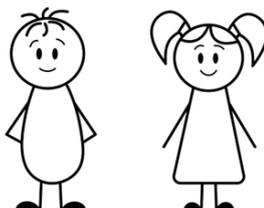
Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire a pour but d'assurer la garde des enfants en âge de scolarité en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins

Les élèves de la Commune ont bénéficié de l'AES de Granges-Paccot.

Participation de la commune à l'AES	
2023	CHF 2'681.80
2024	CHF 1'557.55

Inscriptions AES 2024
32



Inscriptions AES 2023
26

La Commune a également pris en charge les transports effectués par Taxis-Services depuis l'école de Lossy pour se rendre à Granges-Paccot, en prenant au passage les élèves domiciliés à Cormagens.

Coûts des transports à l'AES avec passage à Cormagens

2024	CHF 59'870.00
2023	CHF 24'754.50

Dès la rentrée 2025-2026, les élèves de La Sonnaz pourront bénéficier d'un nouvel accueil extrascolaire à Lossy, actuellement en cours de construction. Les travaux s'achèveront fin mai-début juin 2025.

3. Formation

Transports scolaires

Sur le plan cantonal, le trafic induit par les écoles est intégré, dans la mesure du possible, dans les lignes de transports publics financées par les collectivités publiques.



Toutefois, dans certaines régions, la réunion de plusieurs écoles en cercle scolaire, la longueur et le caractère particulièrement dangereux de certains trajets, l'absence de transports publics ont nécessité la mise en place de transports d'élèves spécifiques.

Autorisation

Le transport scolaire est soumis à autorisation au Service de la mobilité : le choix du véhicule, les formations des personnes qui se trouvent derrière le volant, la sécurité durant le trajet, les couvertures d'assurances, etc., tout cela est analysé.

Responsabilité

Les parents sont responsables des trajets de leur enfant entre le domicile et l'école ou, s'il y a un transport prévu, entre le domicile et le lieu de prise en charge de l'enfant (arrêt de bus, par exemple).

À La Sonnaz...

Les transports sont effectués par **4 personnes**, au moyen de deux bus. Taxis-Services effectue les transports nécessitant plus de 24 élèves.

Durant la journée, des transports sont organisés pour des déplacements à la salle de gym et à la bibliothèque à Granges-Paccot, à la patinoire à Fribourg ainsi qu'à la piscine à Courtepin. Des transports occasionnels sont également effectués notamment pour les promenades scolaires en fin d'année.

Coûts des transports scolaires

L'augmentation des coûts pour 2024 est dû au nombre d'élèves plus élevé à Cormagens ainsi qu'aux transports à l'AES de Granges-Paccot qui ont nécessité un bus de Taxis Service de 33 places.

2024	2023	2022
CHF 126'730,75	CHF 92'904,35	CHF 94'432,40

4. Culture, Sport et Loisirs

Animations communales

La commission d'animation participe à l'organisation de la vie sociale de notre commune et est composée de **7 membres**.

Durant l'année 2024, les membres de la commission se sont réunis à 3 reprises et ils ont mis sur pied **7 activités**.



16 mars 2024

Festival « Jeux de sociétés »

29 mars 2024

Chasse aux oeufs

7 juin 2024

Accueil des nouveaux habitants et personnes naturalisées

14 juin 2024

Apéro « Thème jardinage »

1er septembre 2024

20 ans de la fusion de communes

9 novembre 2024

Festival « Jeux de sociétés »

6 décembre 2024

Saint-Nicolas

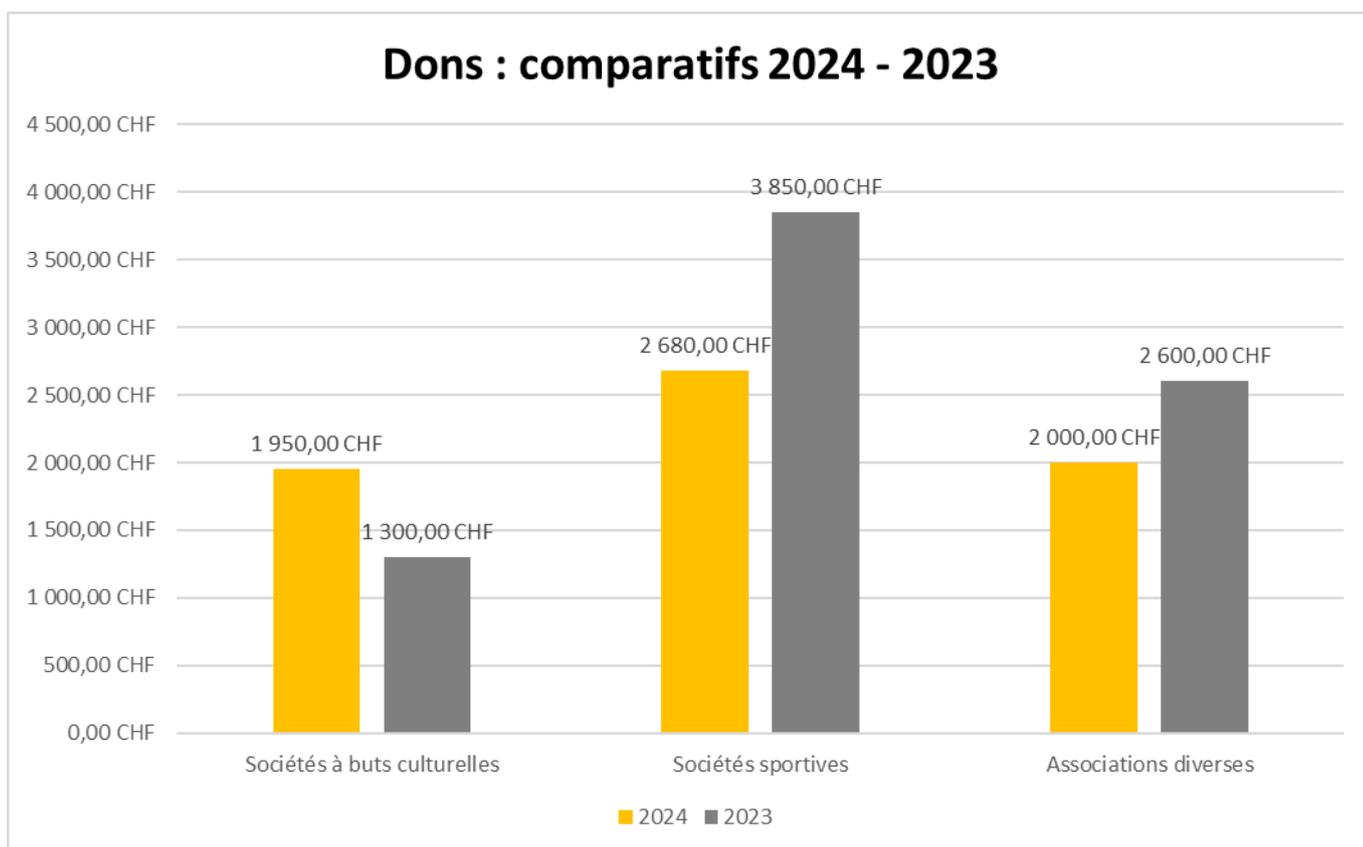
1 au 24 décembre 2024

Fenêtres de l'Avent

4. Culture, Sport et Loisirs

Sociétés—Associations

En 2024, le Conseil communal a décidé d'attribuer un soutien financier à diverses sociétés culturelles et sportives.



MORAT —
FRIBOURG
MURTENLAUF



La Lyre de Belfaux
Fanfare paroissiale de Belfaux

4. Culture, Sport et Loisirs

Bibliothèque régionale

Depuis la fusion du cercle scolaire avec celui de Granges-Paccot, les écoliers fréquentent désormais la bibliothèque de Granges-Paccot.

Malgré le fait que notre commune ait cessé sa collaboration avec celle de Belfaux, elle souhaite laisser à ses habitants l'opportunité de pouvoir librement choisir la fréquentation de la bibliothèque qui lui convient.

La commune offre un soutien financier de CHF 15.00 par abonnement contracté soit auprès de bibliothèque de Granges-Paccot, soit auprès de Belfaux.

Sur présentation d'un récépissé au bureau communal, tout citoyen peut obtenir le remboursement du montant.



Participation communale à la Bibliothèque de Granges-Paccot

2024	2023
CHF 2'408.25	CHF 2'604.00

Participation aux abonnements contractés

2024	2023
7	3

5. Santé

Réseau Santé Sarine

Le Réseau Santé de la Sarine (RSS) réunit toutes les communes du district de la Sarine et a pour mission de répondre aux défis induits par le vieillissement de la population ; les tâches qui lui sont confiées relèvent de l'intérêt public et concernent le maintien à domicile, les établissements médicaux-sociaux (EMS) et les services de secours.

En raison de l'évolution des besoins, le Réseau Santé Sarine a un nombre croissant de projets de constructions, dont l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS).

En 2024, une première rencontre réunissant les professionnels du Réseau Santé de la Sarine et les conseillers communaux en charge des dicastères de la santé et du social s'est déroulée, avec pour but d'ouvrir la discussion et la réflexion sur l'accompagnement des seniors au sein de nos communes. Cela permet de mettre en lumière et d'avancer sur l'enjeu important de mettre en place des processus adaptés pour accompagner les seniors.

Le vieillissement démographique est un enjeu de taille. A noter qu'en date du 24 janvier 2025, le Conseil d'Etat a mis en consultation le rapport de planification des soins de longue durée 2026-2030.



Le comité de direction est présidé par Mme Lise-Marie Graden, préfète de la Sarine. Il est en outre composé d'élus des communes membres ; la Sarine-Nord, dont fait partie la commune de La Sonnaz, est représentée par Mmes Birgit Bronner (commune de Grolley-Ponthaux) et Gwenaëlle Ecoffey (commune de La Sonnaz).

En 2024, le comité de direction a tenu **dix séances**, traitant de points financiers, opérationnels et stratégiques, afin de donner la meilleure orientation possible au réseau.

L'Assemblée des délégués

L'assemblée est composée des représentants des communes membres à raison d'un délégué au moins par commune puis 1 par fraction supplémentaire de 2000 habitants.

En 2024, elle s'est réunie à **deux reprises**, le 22 mai et le 11 décembre 2024.



5. Santé

Réseau Santé Sarine

Service d'aide et de soins à domicile

La Commune de La Sonnaz dépend de l'antenne IV, qui couvre le territoire des communes de Givisiez, Granges-Paccot, Fribourg (Nord), Belfaux, Corminboeuf et La Sonnaz. Sa responsable est Mme Valérie Bourquin.

En 2024, toutes antennes confondues, le Service d'aide et de soins à domicile a représenté **2'392 personnes soignées/aidées**, contre **2'383** en 2023 et **2'298** en 2022.

Pour l'antenne IV, **255** nouvelles demandes ont été formulées en 2024.

Indemnités forfaitaires

591 évaluations en vue de l'octroi d'indemnités forfaitaires ont été réalisées en 2024, contre **587** en 2023.

Placement en EMS

En 2024, 419 demandes de longs séjours ont été formulées auprès du Réseau Santé de la Sarine.

Les placements en long séjour ont été au nombre de **274** ; les placements transitoires en Sarine ont été au nombre de **102**.

5. Santé

Réseau Santé Sarine

Participations aux frais financiers (dépenses liées)

	2024	2023
Service d'aide et de soins à domicile 	94'557.15	77'794.20
Service d'ambulances 	18'806.70	17'316.65
Bataillon Sarine 	28'744.00	24'844.40
Home médicalisé de la Sarine 	176'742.90	122'724.25

6. Prévoyance sociale

Service social régional de La Sonnaz

Le Service Social régional de La Sonnaz comprenait en 2024 les communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et La Sonnaz.

Le SSRS a pour tâche d'étudier les demandes d'aide financière et de les soumettre pour approbation à la Commission sociale. Il délivre ensuite l'aide matérielle décidée.

Il a également pour mission de conseiller et d'aider les personnes en difficulté sur le plan administratif, financier, psychologique, relationnel, etc. Un travail important est par ailleurs fourni pour favoriser l'autonomie et l'intégration socio-professionnelle de la personne dans le besoin.

Les demandes financières ont plusieurs origines :

- ⇒ Avances sur rente AI, PC, Chômage ou fin de droit au chômage
- ⇒ Famille monoparentale / Couple divisé
- ⇒ Maladie / Accident / Hospitalisation
- ⇒ Aide à l'enfance
- ⇒ Rentes ou revenus insuffisants
- ⇒ Toxicomanie / Alcoolisme / Privation de liberté
- ⇒ Surendettement

Au 31.12.2024, le Comité de direction du SSRS se composait comme suit :

Président	M. Boris Bek-Uzarov	Commune de Corminboeuf
Vice-Président	M. Valentin Sapin	Commune de Grolley
Membres	Mme Marianne Aebischer	Commune de Belfaux
	Mme Suat Ayan Janse van Vuuren	Commune de Givisiez
	M. Philippe Chassot	Commune de Granges-Paccot
Secrétaire	Mme Véronique Christan	

Au 31.12.2024, la Commission sociale s'est réunie à **11 reprises**. Elle comptait les membres suivants :

Présidente	Mme Gwenaëlle Ecoffey	Commune de La Sonnaz
Vice-Présidente	Mme Birgit Bronner	Commune de Grolley
Membres	Mme Marianne Aebischer	Commune de Belfaux
	M. Boris Bek-Uzarov	Commune de Corminboeuf
	M. Damiano Lepori	Commune de Givisiez
	Mme Barbara Green-Studer	Commune de Granges-Paccot
Secrétaire	Mme Diana Aebischer	

6. Prévoyance sociale

Service social régional de La Sonnaz

Au 31.12.2024, la Commission financière du SSRS se composait comme suit :

Président	M. Frédéric Mauron	Commune de La Sonnaz
Membres	M. Frantz Simonis	Commune de Belfaux
	M. Hugo Cabral	Commune de Givisiez

Au 31.12.2024, la composition du personnel du SSRS était la suivante :



Durant l'année 2024, le SSRS s'est chargé de **187 dossiers d'aide matérielle** (selon les statistiques transmises à l'OFS) pour un total de 265 bénéficiaires. S'y ajoutent 138 de dossiers d'aide personnelle sans soutien financier, ce qui fait un total de 325 dossiers. Pour chaque dossier, il peut y avoir une ou plusieurs personnes à suivre, s'il s'agit d'une famille.

En se basant sur le bassin de population (17'975 personnes au 31.12.2023) et le nombre de dossiers d'aide financières suivis, le SSRS est le cinquième plus grand service sur les 21 qu'en compte le canton.

Selon l'Office fédéral des statistiques (OFS), en 2023, le taux d'aide sociale au niveau Suisse a diminué de 0,1% pour s'établir à 2,8%. Toujours selon cette source, en 2023, 1,9% des personnes résidentes permanentes dans le canton de Fribourg ont bénéficié d'une aide matérielle. Ce taux est encore inférieur pour les communes du SSRS.

6. Prévoyance sociale

Service des curatelles de La Sonnaz

Le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS) réunit les communes de La Sonnaz, Belfaux, Granges-Paccot, Givisiez, Corminboeuf et Grolley.

Au 31.12.2024, l'assemblée des délégués du SOCS s'est réunie à **2 reprises**. Les délégués de la commune de Belfaux sont M. François Vallat, vice-syndic, et M. Frantz Simonis, conseiller communal.

Au 31.12.2024, le Comité de direction s'est réuni à **6 reprises**. Il était composé des membres suivants :

Président	M. Boris Bek-Uzarov	Commune de Corminboeuf
Membres	Mme Gwenaëlle Ecoffey Mme Marianne Aebsicher M. Damiano Lepori M. Valentin Sapin	Commune de La Sonnaz Commune de Belfaux Commune de Givisiez Commune de Grolley
Secrétaire	Mme Véronique Christan	

Au 31.12.2024, la composition au niveau du personnel était la suivante :

1 chef de service et curateur	⇒	80 %
1 adjointe administrative	⇒	70%
1 curatrice	⇒	60%
3 curatrices	⇒	60%
2 collaboratrice administratives	⇒	100%
1 collaboratrice administrative	⇒	80%

Evolutions des dossiers

2024	2023	2022	2021	2020
180	173	176	166	162

6. Prévoyance sociale

Ecole maternelle

En 2024, la composition au niveau du personnel était la suivante :

Responsable	⇒	Mme Florence Châtelain Zuccone
Personnel	⇒	1 responsable
Personnel	⇒	1 auxiliaire

Financement :

Le financement de la Maternelle est assuré par une participation mensuelle des parents, par une subvention annuelle de CHF 10'000.00 de la part de la Commune qui met également les locaux à disposition, par les cotisations des membres passifs et le soutien de la Loterie Romande.

Famiya

L'Association d'accueil familial de jour de la Sarine s'appelle désormais famiya!

Depuis 1987, elle met à disposition des familles des places de garde au domicile d'accueillants sélectionnés avec soin.

L'association pose le cadre nécessaire au bon déroulement de l'accueil familial de jour. Cette solution de garde assure une sociabilisation précoce de l'enfant, dans un environnement familial et sécurisant.



Les chiffres

	2022	2023	2024
Nombre d'enfants	36	30	31
Montant	CHF 28'226.00	CHF 27'642.50	CHF 32'58670

6. Prévoyance sociale

Crèche Barbotine—Belfaux

La commune de La Sonnaz est membre de l'Association de la crèche Barbotine à Belfaux qui représente la crèche prioritaire pour le placement des enfants.

Le taux d'occupation de cette crèche est de plus de 90 %. Lorsque les places manquent, la Commune accepte l'inscription dans d'autres crèches.



En 2024, la crèche Barbotine a accueilli une moyenne de **18 enfants**.

Subvention communale—Crèche Barbotine

2024	2023
CHF 112'025.90	87'100.50

Autres crèches

En 2024, **7 placements** ont eu lieu dans d'autres crèches (Les Fripouilles à Corninboeuf, Gribouille et Le Bosquet à Givisiez, Le Mille-Pattes à Granges-Paccot et Cap Canaille à Villars-sur-Glâne).

Subvention communale—Autres crèches

2024	2023
CHF 23'070.45	27'654.00

6. Prévoyance sociale

Senior+

La commission senior+ de la commune de La Sonnaz a été constituée en date du 8 mars 2024 et elle compte actuellement **5 membres**

Elle a pour tâche de proposer aux aînés de la commune des prestations de services et de loisirs. Le rôle de la commune est essentiel pour améliorer la qualité de vie des plus anciens.

En 2024, les membres de la commission se sont réunis à **4 reprises**.

Les activités suivantes ont été organisées :

1. **12.06.2024**
Sortie à la buvette du Crau-Rappo pour le partage d'un repas convivial.
2. **22.11.2024**
Journée « Gourmandises d'hiver ».
Confection de biscuits et repas.
3. **20.12.2024 :**
Organisation d'une fenêtre de l'Avent à l'administration communale.



7. Transports et communications

Routes communales

Pour rappel, les routes et chemins communaux comptabilisent un total de **11,242 kilomètres**.

Dans le but de maintenir la sécurité de l'ensemble des usagers de la route et tout particulièrement celle des piétons, le Conseil communal s'emploie, depuis plusieurs années déjà, à mettre en place certaines mesures visant à abaisser la vitesse des automobilistes et à limiter le trafic sur l'ensemble du territoire.

Actuellement, **3** « zone 30 » sont en place sur le territoire de la commune

- ⇒ Route communale des Argillères (Cormagens)
- ⇒ Route communale des Noyers (Formangueires)
- ⇒ Route communale du Moulin (Lossy)

5 projets d'aménagements sont à l'étude ou en cours d'examen au canton

- ⇒ **Route communale du Vallon (La Corbaz)**
réalisation d'un trottoir et abaissement de la vitesse à 30 km/h.
- ⇒ **Route communale de Pensier (Cormagens)**
2ème étape : réalisation d'un trottoir et pose d'un éclairage public.
- ⇒ **Route communale des Sarrazins (Lossy)**
Abaissement de la vitesse, mesures de sécurité pour les piétons.
- ⇒ **Route communale des Riaux (Lossy-La Corbaz)**
Abaissement de la vitesse, mesures de sécurité pour les piétons.
- ⇒ **Route communale de la Chapelle (La Corbaz)**
Abaissement de la vitesse, mesures de sécurité pour les piétons.
- ⇒ **Ensemble du réseau routier**
Mesures visant à limiter la circulation sur tout le territoire.

1 permis de construire délivré (travaux planifiés)

- ⇒ **Route communale de Pensier (Cormagens)**
(1ère étape) : réalisation d'un trottoir et installation d'un éclairage public.

7. Transports et communications

Edilité

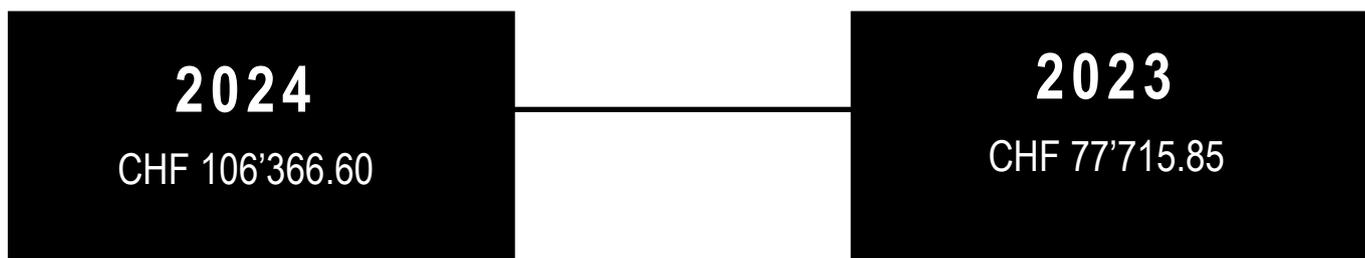
Les tâches principales effectuées par le service de l'édilité et de la voirie sont les suivantes :

- ◆ Gestion et entretien des routes et des chemins communaux
- ◆ Gestion et entretien des marquages et signalisations
- ◆ Gestion et entretien des trottoirs et des sentiers communaux
- ◆ Gestion et entretien des bordures végétalisées, espaces fleuris, etc.
- ◆ Gestion du service hivernal
- ◆ Evacuation des déchets sauvages

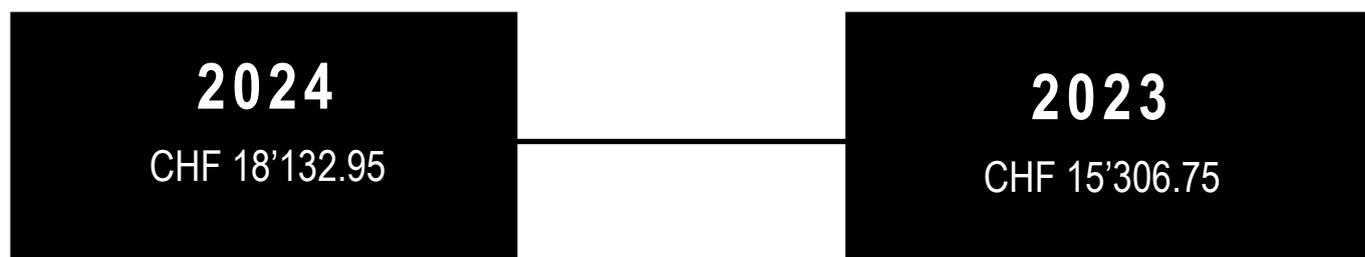
Le personnel :

Edilité	⇒ L'employé communal, M. Pascal Limat ⇒ Collaboration avec l'entreprise Propaysages SA
Service de déneigement	⇒ L'employé communal, M. Pascal Limat (trottoirs et complexe scolaire) ⇒ Entreprise Propaysages SA (ensemble du réseau routier)

Les chiffres : entretien/réparation du réseau routier



Les chiffres : déneigement /saison hivernale 2024-2025



7. Transports et communications

Comptage du trafic

Afin de lutter contre les vitesses excessives, le Conseil communal, en rapport avec les différents aménagements routiers en cours de réalisation ou d'étude, a décidé de procéder à l'installation de plusieurs radars pédagogiques sur son territoire. Ces appareils (radar ASSOCA-100) proviennent de l'Association St-Camille.

Les statistiques effectuées par NeoSicura démontrent qu'une réduction importante de la vitesse est constatée aux endroits où est implanté un radar pédagogique, que cela soit en zone urbaine ou dans des villages souvent confrontés à un trafic de transit important. Le radar pédagogique est une solution économique, efficace et peut permettre ainsi à la commune de réagir au plus vite à une problématique urgente.

Actuellement, **4 radars pédagogiques** fixes ont été mis en place.

La commune dispose d'appareils mobiles permettant ainsi de récolter des données sur certains tronçons, durant un laps de temps seulement.

L'installation de ces radars est une mesure pertinente pour analyser le comportement de vitesse et cibler les actions de prévention et de sécurité routière.

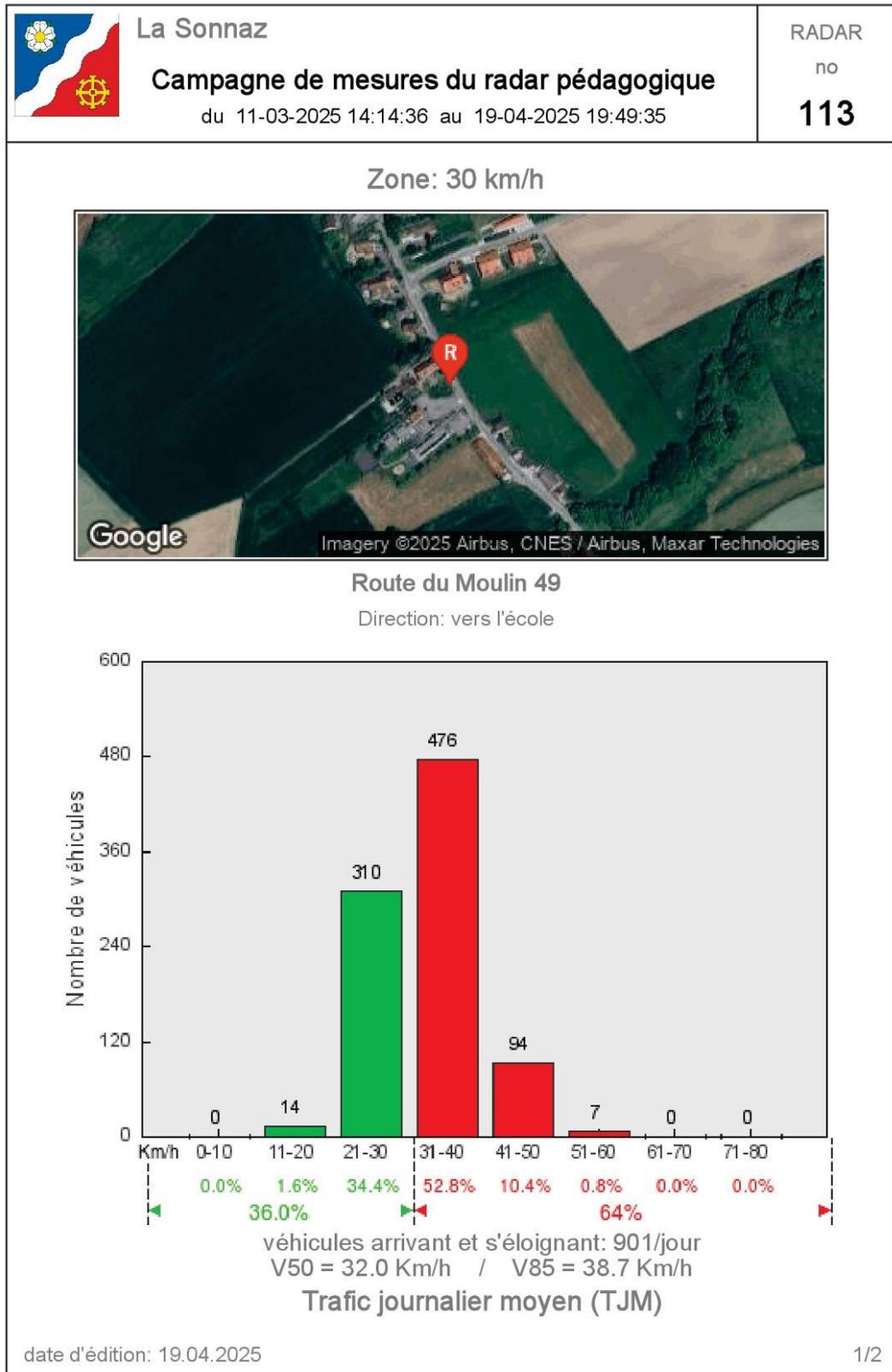
Les données récoltées par la commune ont pour objectifs d'apporter des informations concrètes au Service cantonal de la mobilité (dans le cadre de réaménagements de tronçons) et de relever l'importance de sécuriser davantage le réseau routier, à l'heure où le trafic ne cesse de croître.

Aux pages suivantes du présent rapport, vous trouverez les dernières campagnes de mesures pour les radars pédagogiques.

A	Route du Moulin	⇒ vers l'école (30 km/h)
B	Route du Moulin	⇒ en direction de Lossy (30 km/h)
C	Route du Vallon	⇒ en direction de Lossy (50 km/h)
D	Route de la Chapelle	⇒ en direction de La Corbaz (50 km/h)

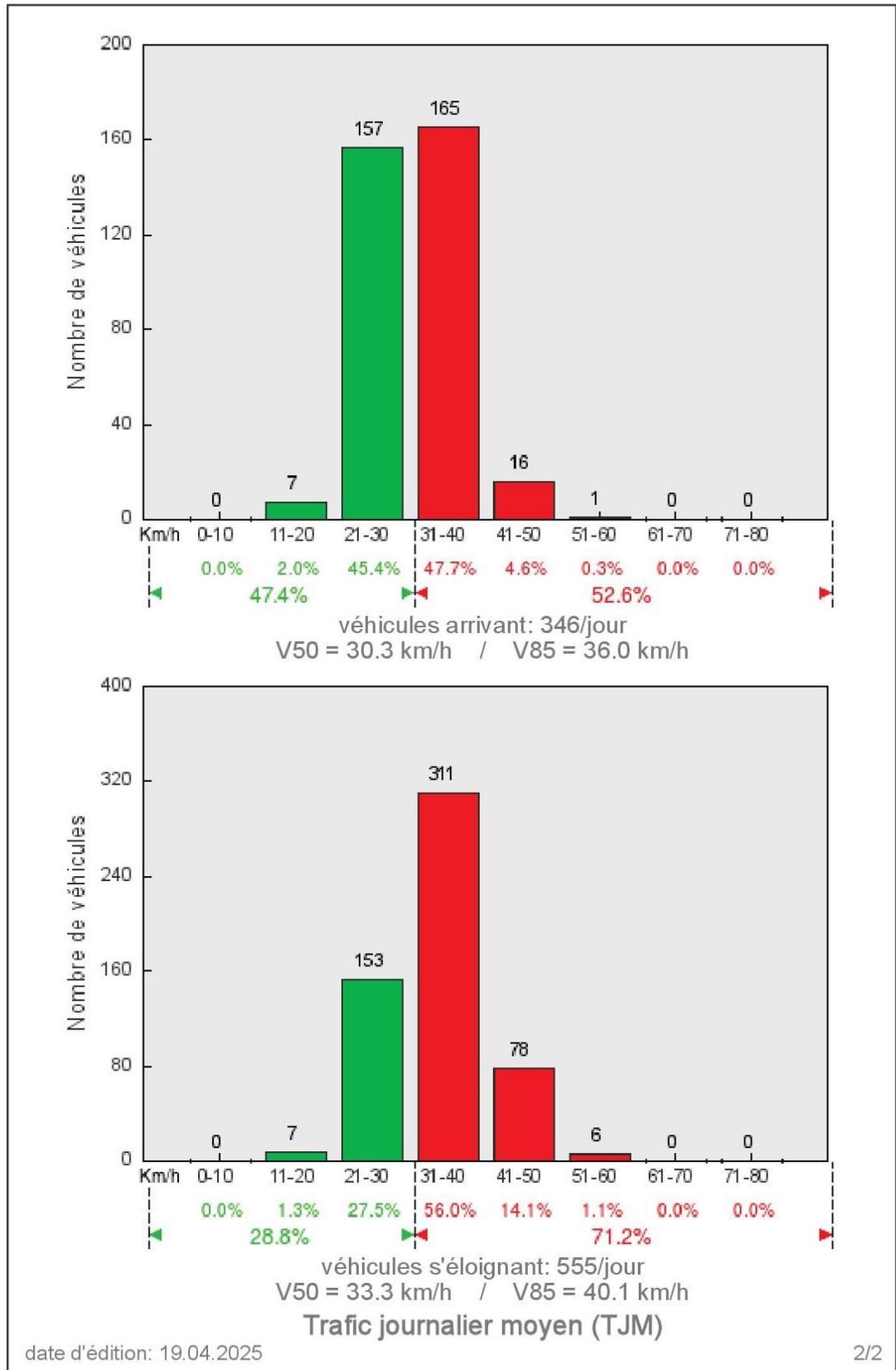
7. Transports et communications

Comptage du trafic / A) Rte du Moulin



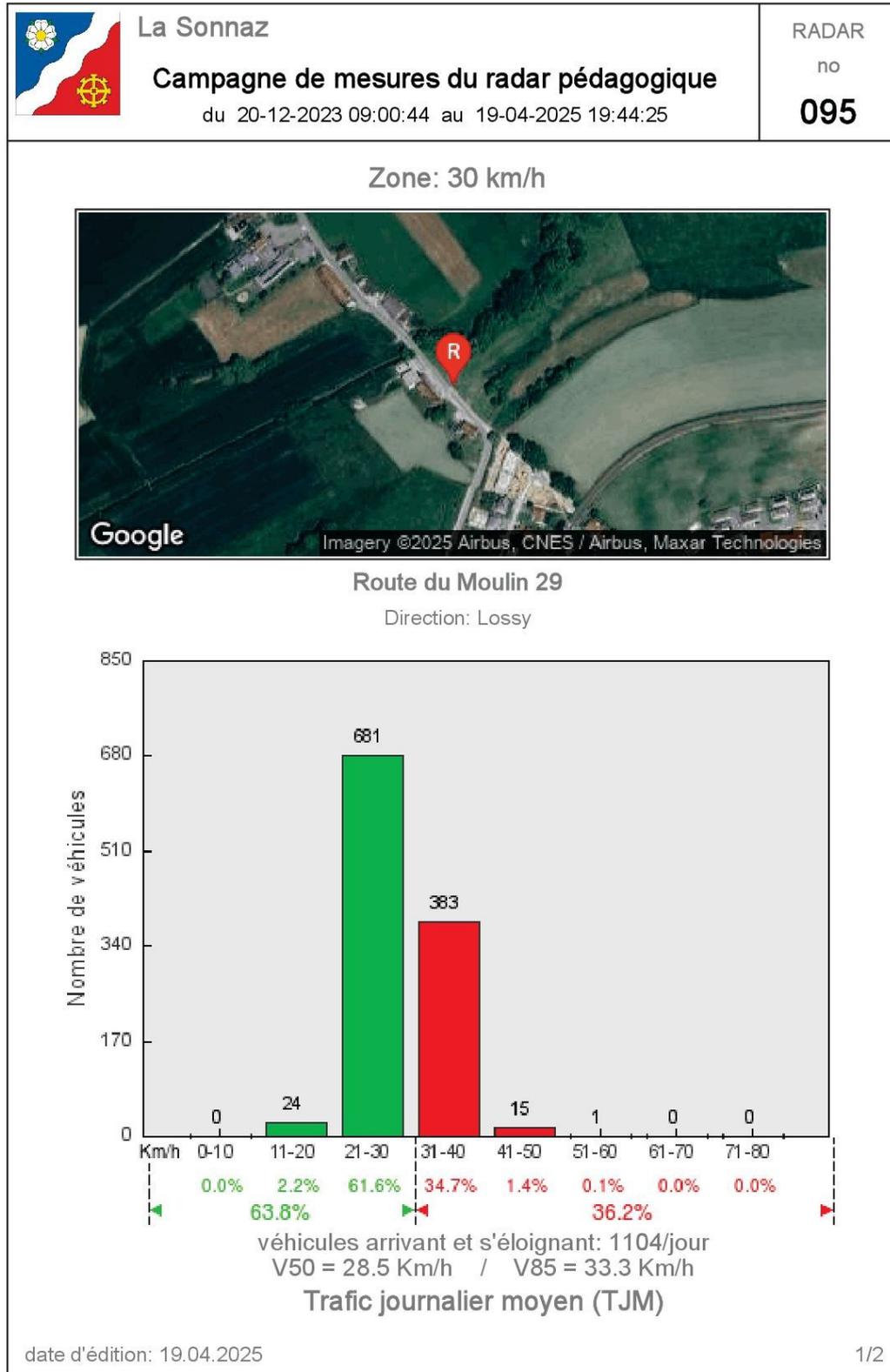
7. Transports et communications

Comptage du trafic / A) Rte du Moulin



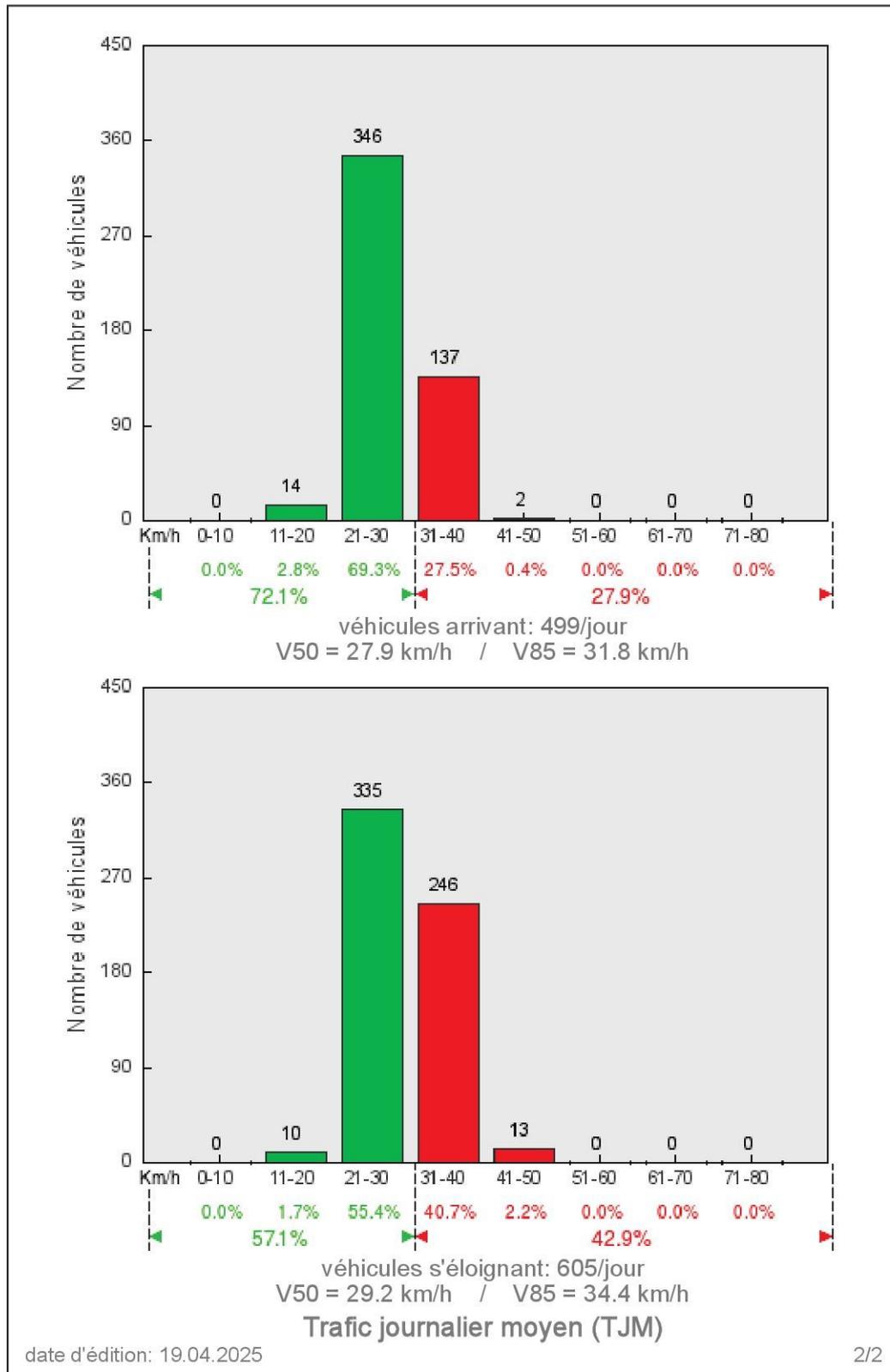
7. Transports et communications

Comptage du trafic / B) Rte du Moulin



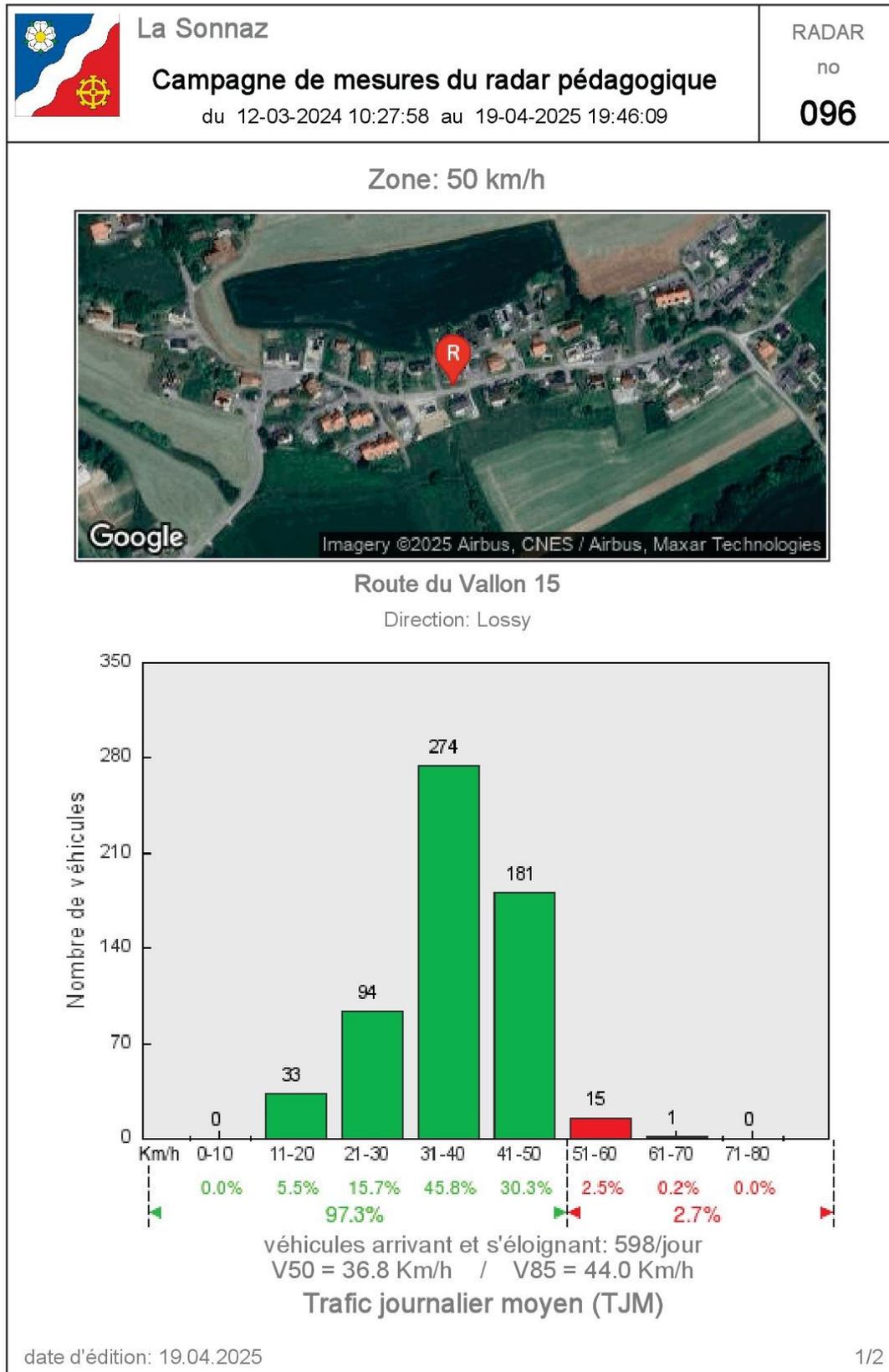
7. Transports et communications

Comptage du trafic / B) Rte du Moulin



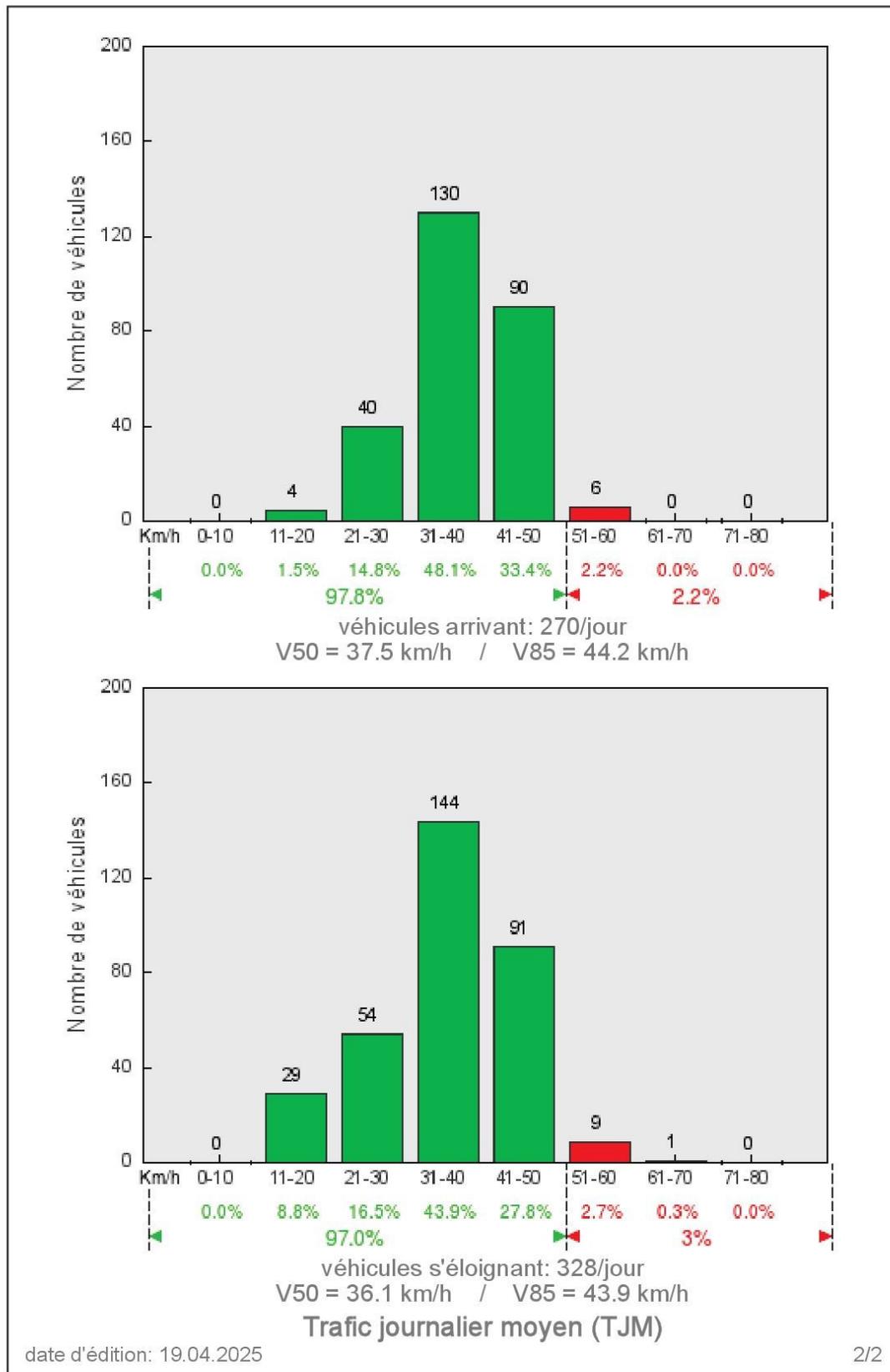
7. Transports et communications

Comptage du trafic / c) Route du Vallon



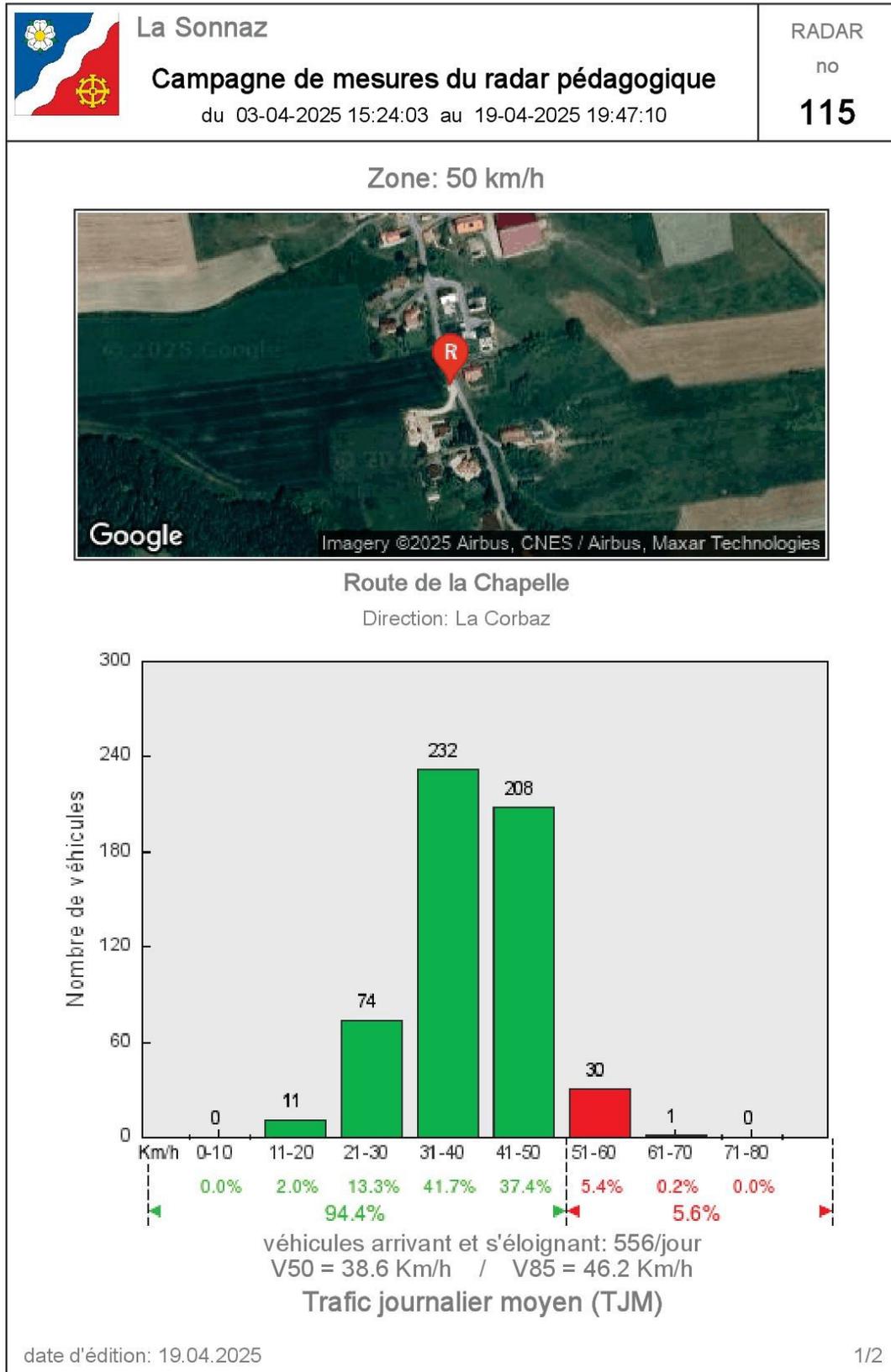
7. Transports et communications

Comptage du trafic / c) Rte du Vallon



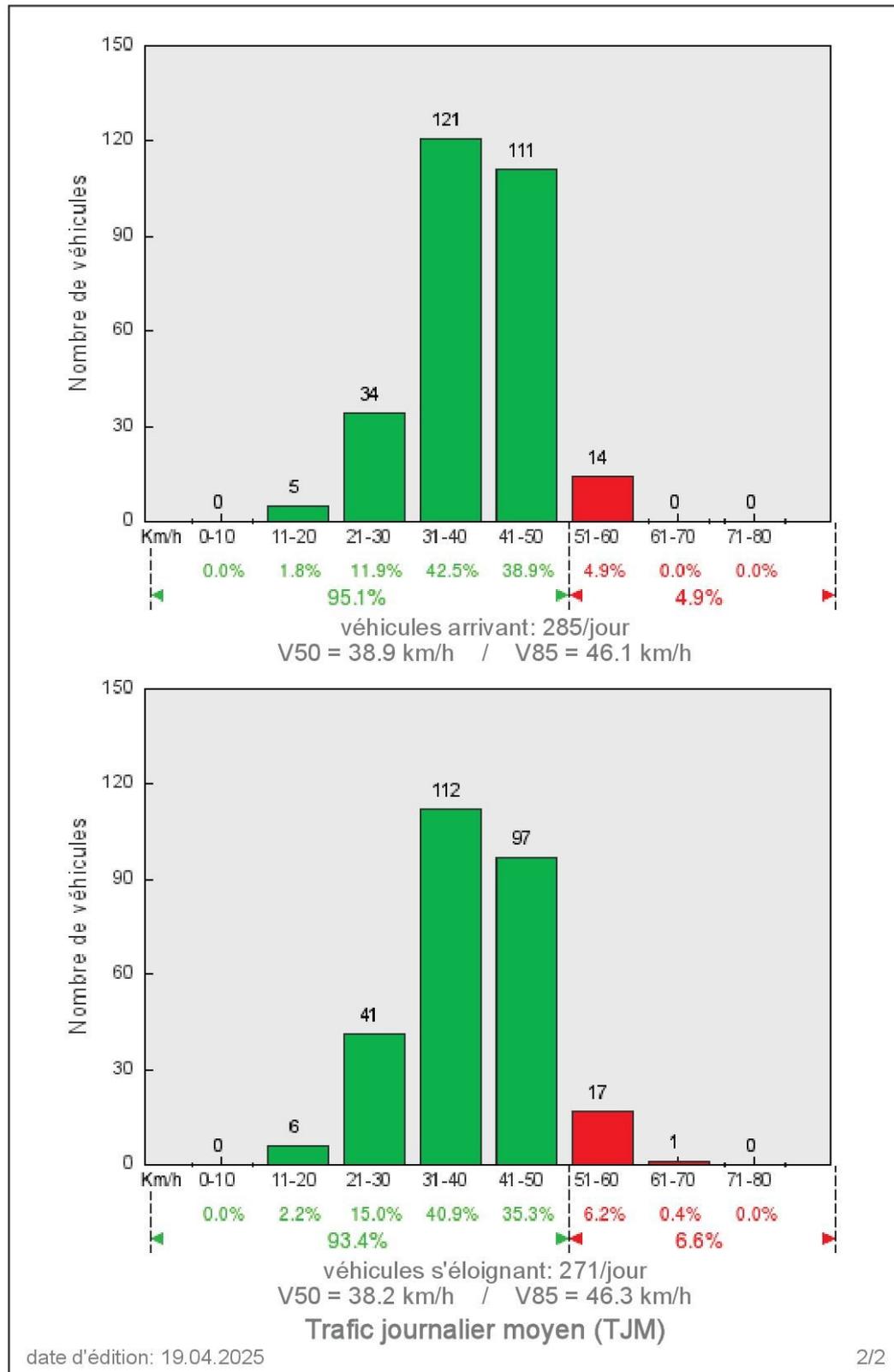
7. Transports et communications

Comptage du trafic / D) Rte de la Chapelle



7. Transports et communications

Comptage du trafic / D) Rte de la Chapelle



7. Transports et communications

Eclairage public

Le territoire de la commune de La Sonnaz compte **70 points lumineux**.

Toutes les ampoules halogènes/sodium de l'éclairage public ont été remplacées par des lumières LED avec la mise en place d'un système de télégestion permettant de régler l'allumage et l'extinction des lampadaires.

D'ici à une année, cette installation devrait permettre une économie de 60% sur les charges annuelles.

Les coûts : consommation



Les coûts : entretien

2024	2023
CHF 2'143.10	CHF 0.00

8. Aménagement et constructions

Permis de construire

En 2024, la commune a traité **38 nouvelles demandes de permis de construire**, regroupant aussi bien des demandes de permis de construire ordinaires et simplifiées, ainsi que des demandes préalables.

Demandes de permis de construire	Dossiers déposés	Permis délivrés	Permis refusés	En attente	Abandons de projets
Enquêtes publiques	14	9	0	4	1
Enquêtes simplifiées	22	19	1	1	1
Demandes préalables	2	1	0	1	0
	38	29	1	6	2

En 2023, la commune avait réceptionné 30 demandes de permis de construire.

Types de demandes de permis de construire

Demandes ordinaires		Demandes simplifiées	
1	Mise en conformité d'un accès routier	1	Cabanon de jardin
1	Immeuble de 10 logements	1	2 abris forestiers
1	Changement d'affectation au sous-sol	1	Piscine non chauffée et cabanon de jardin
1	Démolition d'une maison, garage et remise	1	Pose d'une fenêtre en façade
1	3 villas individuelles	3	Changement d'installation de chauffage
1	Dérogação aux mesures de protection BHF	1	Piscine enterrée chauffée
1	Mise en conformité d'un studio en sous-sol	1	Couvert et parc à chien
1	Accueil extrascolaire et salle communale	1	Couvert pour terrasse
1	Villa individuelle	2	Pergola
		1	Déplacement d'une place de jeux

8. Aménagement et constructions

Association régionale de la Sarine

L'Association régionale de la Sarine (ARS) est une entité qui regroupe l'ensemble des communes du district de la Sarine, dont La Sonnaz. Depuis sa constitution le 30 juin 2022, l'ARS a pour mission de fédérer les communes autour d'objectifs communs, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire et du tourisme.

Elle a, par exemple, coordonné la mise en place de l'application iSarine, destinée à améliorer la communication entre les autorités et les habitants et développe actuellement une vision touristique régionale pour 2025-2029, visant à promouvoir les atouts du district.

L'ARS offre une opportunité de collaboration intercommunale, permettant de relever ensemble les défis régionaux et de promouvoir un développement harmonieux et durable du district de la Sarine.

Un élément clé de cette coopération est la répartition financière équitable des charges entre les communes. Une précision des buts statutaires en fonction des objectifs poursuivis par l'association est en cours en ce qui concerne la définition de nouvelles clefs de répartition. Elle permettra d'intégrer simultanément les thématiques en lien avec l'aménagement du territoire et le tourisme, ainsi que les clefs de financement correspondantes.

L'ARS est constituée d'un comité de Direction, composé de 12 membres, provenant de diverses régions ou communes du district de la Sarine. Il est présidé par la Préfète. Ce comité a pour but de gérer la direction et l'administration de l'association et de représenter cette dernière auprès des tiers.

En 2024, l'assemblée des délégués a été convoquée à **deux reprises**. Cet organe de l'association se réunit au moins deux fois par an, principalement pour adopter le budget et approuver les comptes. Elle est représentée au moins d'un représentant de chaque commune membre. L'assemblée est présidée par la Préfète.

Participations communales :

Association régionale de la Sarine (ARS)		Plan directeur régionale de 5ème génération (PA5)	
Participations aux infrastructures régionales		Participation aux frais financiers	
2024	2023	2024	2023
CHF 5'761.90	CHF 3'682.66	CHF 10'838.51	CHF 0.00

9. Protection de l'environnement

Déchets urbains

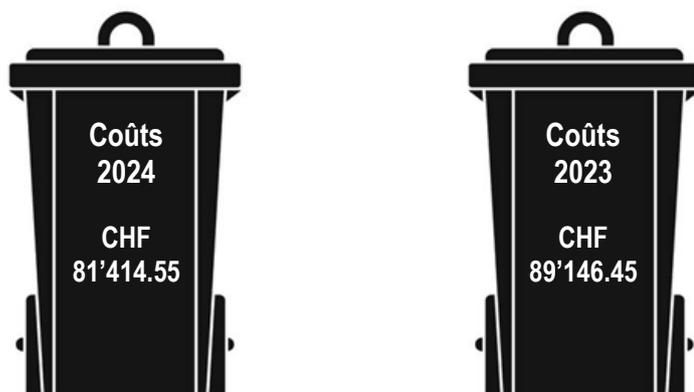
On entend par déchets urbains les déchets produits principalement par les ménages, les administrations et les entreprises de moins de 250 postes à plein temps (art. 3 OLED). La plupart sont récoltés à travers les centres de tris communaux ou collectés directement dans les quartiers pour être conduits en usine d'incinération ou dans des installations de recyclage.

Aussi, à l'heure où la Suisse met l'accent sur le recyclage et la valorisation énergétique, la déchetterie de Belfaux reste pour notre commune un pilier fondamental pour la gestion des déchets, permettant aux habitants d'évacuer et de trier un maximum de détrit.

Chaque petit geste contribue à la protection de l'environnement et améliore la qualité de vie de toute une population.

Il est donc crucial de continuer à investir dans les infrastructures à disposition et de continuer les campagnes de sensibilisation.

Les chiffres :



Notre commune participe aux frais de fonctionnement de la déchetterie, selon la convention signée avec l'exécutif de Belfaux.

9. Protection de l'environnement

Subventions communales

En 2024, la commune a octroyé les subventions suivantes :

Panneaux solaires	Autorisations délivrées pour la pose de panneaux solaires	Montant total des subventions accordées
Le montant de la subvention, sous réserve de la disponibilité des fonds (maximum CHF 40'000.00 par année), correspond à 50% du montant versé par Pronovo, mais au maximum à CHF 2'000.00. La commune procède à un versement uniquement sur présentation d'un relevé bancaire et d'une copie du document remis par Pronovo.	12	CHF 25'012.10

Analyse énergétique CECB+	Demandes formulées pour l'analyse énergétique	Montant total des subventions accordées
Le montant de la subvention, sous réserve de la disponibilité des fonds (maximum CHF 5'000.00 par année), est de CHF 1'000.00 pour un habitat individuel ou collectif. Dans tous les cas, le montant de la subvention ne peut pas dépasser 80% du coût effectif du CECB+. La subvention est octroyée uniquement pour des bâtiments construits avant l'année 2000.	1	CHF 1'000.00

Vélos électriques	Demandes formulées pour l'achat d'un vélo électrique	Montant total des subventions accordées
La commune encourage la mobilité douce en accordant à ses habitants une subvention de 20% et au maximum de CHF 300.00 à l'achat d'un vélo électrique neuf, sur présentation d'une quittance. Le montant est octroyé sous réserve du budget disponible (maximum CHF 5'000.00 par année).	11	CHF 3'199.60

Réseau d'eau potable

Organisation de la distribution :

La commune de La Sonnaz est issue de la fusion effectuée au 1er janvier 2004 entre les communes de La Corbaz, Cormagens et Lossy-Formangueries, cette dernière étant déjà issue d'une fusion antérieure. La Sonnaz mesure 690 ha. 7,4% de cette superficie correspond à des surfaces d'habitats ou d'infrastructures, 66,4 % à des surfaces agricoles, 22,2% à des surfaces boisées et 4,1% à des surfaces improductives. La Sonnaz compte 1'450 habitants au 31.12 2024. Sa densité de population atteint 154,3 hab./km².

La Sonnaz est limitrophe de Granges-Paccot, Belfaux, Misery-Courtion, Courtepin et Guin. L'approvisionnement en eau potable de la commune est assuré par le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN). Une grande partie des habitants de la commune est alimentée par des sources privées ou par des distributeurs privés.

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2024, environ 50'000 mètres cubes d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par le consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).

Ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du CEFREN.

Provenance de l'eau du réseau

Part Tuffière

Part la de la Gruyère

Part Hofmatt

75%

23%

2%

A noter que :

- ⇒ La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bicouche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- ⇒ L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- ⇒ 8 échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2024. Ils répondaient tous aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

10. Eaux

Réseau d'eau potable

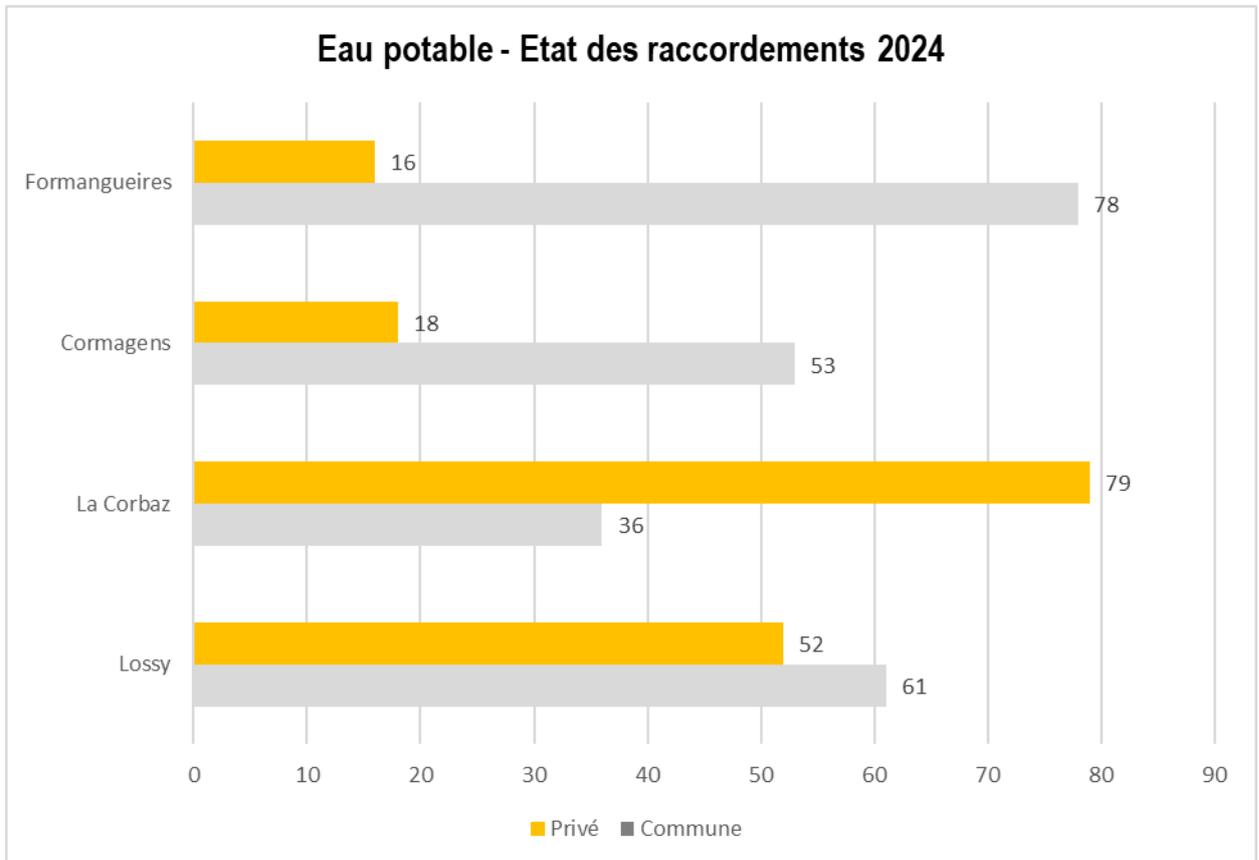
Le tableau ci-dessous présente la plage moyenne de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	27 degrés français	Assez dure
Teneur en nitrate	11 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

☎ 026 350 11 60

✉ info@sinef.ch



10. Eaux

Eaux usées

AESC

En 2024, 10 communes étaient membres de l'AESC (association de communes pour la gestion des eaux des bassins versant de la Sonnaz et de la Crausaz).

**Avry, Belfaux, Corminboeuf, Courtepin, Givisiez,
Gurmels, La Brillaz,**

L'AESC est constituée d'un comité de Direction, composé de **12 membres** (représentants de communes).

En 2024, l'assemblée des délégués s'est réunie à **3 reprises**. Cet organe de l'association se rencontre au moins deux fois par an, principalement pour adopter le budget et approuver les comptes.

Nouvelle Step de Pensier—AESC 2040

L'assemblée des délégués du 29 juin 2021 a approuvé, à l'unanimité, l'octroi d'un crédit de **46 millions** destiné à la transformation et à l'agrandissement de la station d'épuration de Pensier sur le site actuel. Le 26 septembre 2021, les citoyens d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Courtepin, Givisiez, Gurmels, La Brillaz, La Sonnaz, Misery-Courtion et Prez ont accepté de transformer et agrandir la station d'épuration des eaux (STEP) de Pensier avec une moyenne de plus de 88%

Lors d'une votation le 22.09.2024, les citoyens des communes membres de l'AESC ont accepté l'octroi d'un crédit de **CHF 72'100'000.00** (suite à la mise à jour du devis général) destiné à la transformation et à l'agrandissement de la STEP de Pensier sur le site actuel de la STEP de Pensier.

Planning prévisionnel des travaux

Eté 2025

Obtention de l'autorisation du début anticipé des travaux

Eté 2025

Installation de chantier et début des travaux de la filière eau

Eté 2027

Fin gros-œuvre et début du montage des équipements techniques de la filière eau

Début 2029

Mise en service de la filière eau

Fin 2031

Mise en service de la filière boues et achèvement des travaux

Participations communales

Frais financiers AESC		Frais d'exploitation AESC	
2024	2023	2024	2023
CHF 2'948.10	CHF 1'471.00	CHF 29'038.95	CHF 28'662.95

PGEE

Le **plan général d'évacuation des eaux** (PGEE) permet d'aborder la planification stratégique dans le domaine de l'assainissement urbain, de définir les actions nécessaires et d'encadrer les délais de mise en œuvre.

Le PGEE assure une protection adéquate des eaux et un assainissement urbain approprié.

Les PGEE sont complétés par d'autres tâches de la gestion des infrastructures dont la périodicité diffère :

1. Tâches permanentes :

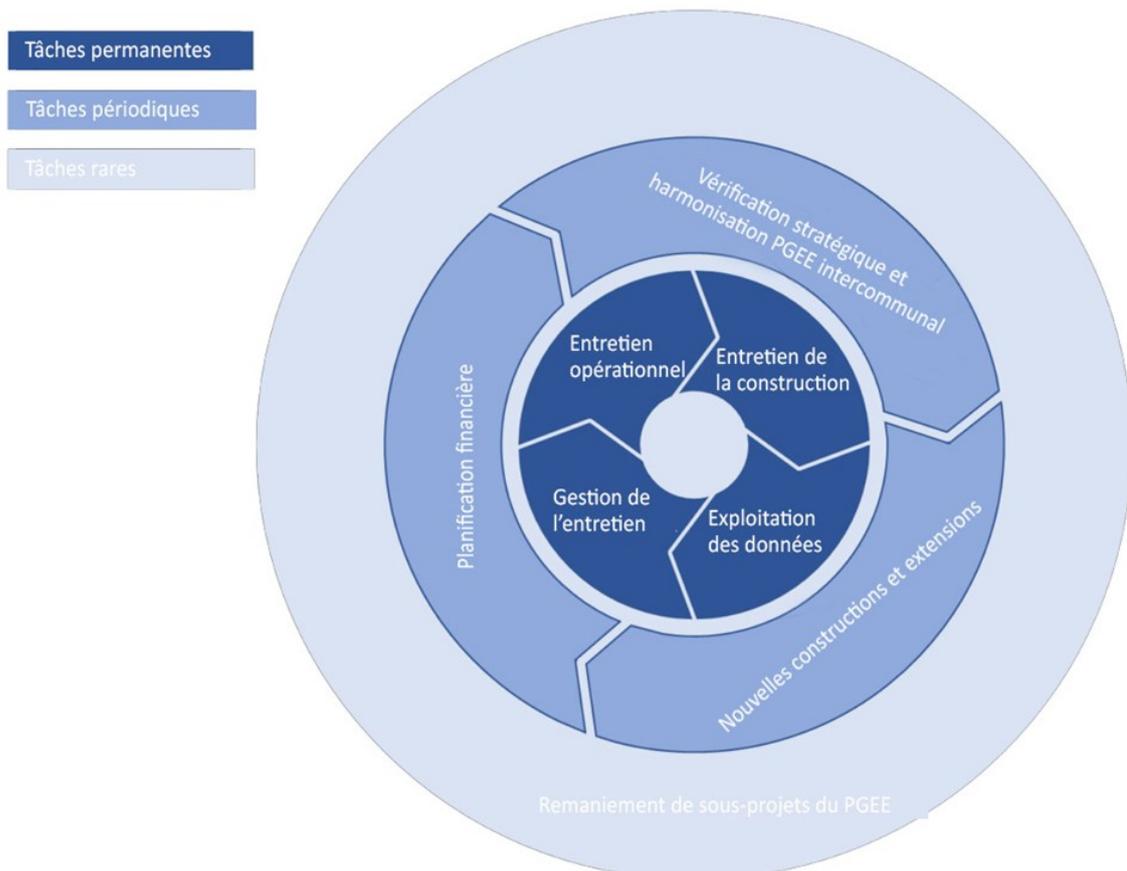
On entend par tâches permanentes des tâches qui assurent le fonctionnement et l'entretien régulier des installations existantes. Il s'agit par exemple du traitement d'autorisations en matière de protection des eaux, de l'entretien opérationnel de la canalisation et de l'actualisation continue des données de l'assainissement urbain.

2. Tâches périodiques :

Ces tâches sont importantes pour une gestion efficace de l'assainissement urbain, mais ne doivent pas être réalisées quotidiennement ou à un rythme comparable. Cette catégorie comprend p. ex. la budgétisation / planification financière annuelle, le contrôle des actions (p. ex. dans le cadre d'une vérification du PGEE) ou aussi le recouvrement des taxes d'assainissement.

3. Tâches rares :

Il s'agit, par exemple, des remaniements de sous-projets du PGEE, si nécessaire. Elles ont le caractère d'un projet et sont des tâches plus ou moins rares et limitées dans le temps.



10. Eaux

PGEE

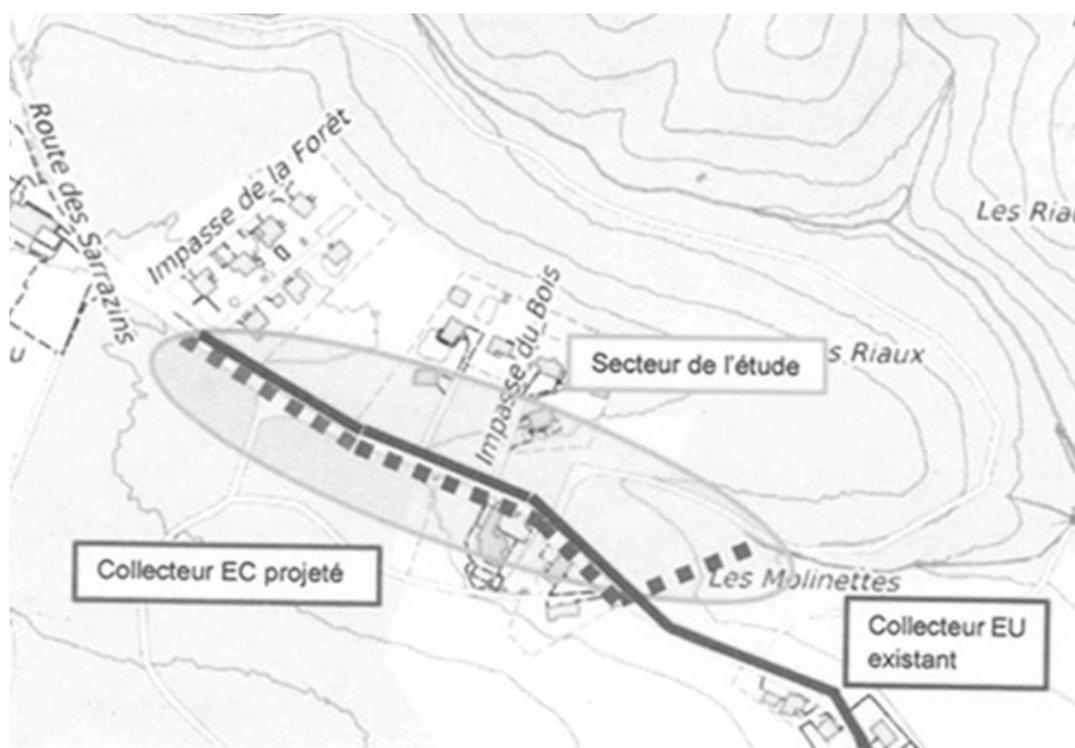
La commune est pleinement engagée à suivre les directives figurant au plan général d'évacuation des eaux (PGEE) afin d'assurer une gestion durable et efficace du système de collecte des eaux.

Dans cette optique, divers actions ont été menées visant à améliorer et à pérenniser les collecteurs communaux. Ces travaux sont essentiels pour garantir la fiabilité du réseau et prévenir les risques de dysfonctionnement

La dernière amélioration apportée au réseau, dont les travaux sont actuellement en cours, concerne la Route communale des Sarrazins à Lossy.

L'investissement a été voté lors de l'assemblée communale du 13.12.2022 pour un montant de CHF 677'000.00.

Les travaux consiste à un redimensionnement du collecteur d'eaux claires et à la réalisation d'un bassin de rétention. Par la même occasion, il a été demandé aux propriétaires du secteur concernés de profiter de ce chantier pour mettre à jour leur propre installation d'évacuation des eaux (mise en séparatif des collecteurs EU et EC), afin d'être en conformité avec les exigences figurant dans le PGEE.



En 2024, d'autres travaux ont été effectués (curages, réparations) :

2024	2023
CHF 9'344.80	CHF 18'056.30

Corporation forestière Forêts-Sarine

La Corporation forestière Forêts-Sarine a été constituée au 1er janvier 2016 pour gérer les forêts propriétés de **28 entités publiques du district de la Sarine**.

Forêts-Sarine gère une surface forestière publique de 2'575 hectares avec une possibilité annuelle de coupe de 24'600 m³ de bois, laquelle correspond, en volume, à l'accroissement annuel naturel des arbres.

L'équipe est constituée de 4 forestiers dont 1 directeur, 1 responsable administrative et adjointe de direction, 4 contremaîtres-forestiers, 10 forestiers-bûcherons et 5 apprentis. Le personnel de terrain est réparti sur 4 centres forestiers situés à Belfaux, Lentigny, au Mouret et Ecuwillens.

Lors de travaux plus spécialisés ou nécessitant une mécanisation importante, Forêts-Sarine fait appel à des entreprises privées régionales.

Sa mission :

- ◇ mettre en place une organisation forestière régionale efficace ;
- ◇ créer des synergies entre propriétaires forestiers et défendre leurs intérêts communs ;
- ◇ gérer rationnellement et durablement les forêts de ses membres ;
- ◇ maintenir les différentes fonctions de la forêt ;
- ◇ créer des conditions-cadre favorables à l'entretien des forêts publiques ;
produire et récolter du bois et encourager l'utilisation de cette matière première indigène ;
- ◇ constituer des équipes professionnelles bien équipées et suffisamment dotées en personnel ;
- ◇ réaliser des travaux demandés par les communes ou des propriétaires publics ou privés ;
- ◇ diffuser des informations émanant des milieux forestiers.

Les chiffres :

Participation communale 2024	Participation communale 2023
Comptes à l'équilibre (aucune participation pour les communes)	CHF 1'434.45

Les forêts communales :

Chaque année, une vision locale de nos forêts a lieu avec le service des forêts et de la nature (1er arrondissement forestier qui comprend l'ensemble des forêts du district de la Sarine et de la région du Haut-Lac francophone). Cette visite a pour but de veiller au maintien d'une forêt diversifiée, structurée et multifonctionnelle où les enjeux de protection de la population, de production de bois, de biodiversité et sociétaux soient conjointement préservés sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

La rencontre avec notre commune a eu lieu le 29.08.2024.

Aucun problème particulier n'a été signalé, de manière générale nos forêts se portent à merveille. Une nouvelle plantation de chênes est survenue. Elle fait suite à des dégâts de bostryche.